



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE MERCREDI 11 MARS 1998

www.lesoleil.com

FORMULE 1

Qu'est-ce qui fait marcher si vite les McLaren?

J'ai la chance, depuis 20 ans, de couvrir les Grands Prix à travers le monde et au cours des prochains mois, de façon hebdomadaire, j'aurai le grand plaisir de collaborer au SOLEIL de Québec et de vous faire partager les grands moments de la course automobile et, bien humblement, vous faire part de mon opinion sur certains aspects de la Formule 1.



Christian Tortora

Collaboration spéciale

Un bilan des dernières courses et des prévisions sommaires vous permettront de bien comprendre l'évolution de la saison. Les règlements dans la course automobile évoluent rapidement. Les écuries sont soumises à des changements techniques importants et afin de mieux les comprendre, je me ferai un devoir d'en expliquer les grandes lignes. Histoire de vous mettre dans le coup. Malheureusement, d'entrée, nous serons obligés d'élaborer un peu plus sur la technique au vu des résultats de ce premier Grand Prix.

Mais qu'est-ce qui fait marcher si vite les McLaren?

Voilà la question que se posent de nombreux ingénieurs de la Formule 1 après la victoire des McLaren qui se sont même permises d'infliger un tour sur leurs concurrents. Certes, l'espionnage industriel existe comme le rappelle le patron des vainqueurs, Ron Dennis.

Des ingénieurs de haut niveau et d'équipes adverses qui viennent, déguisés en photographes, aux essais privés, ça existe. Même ce week-end à Melbourne, le beau-frère de ce même ingénieur s'est retrouvé dans notre stand, évincé sans ménagement. Ce pseudo photographe n'aura pas eu le temps de découvrir toutes les innovations technologiques dont sont équipées les voitures argent.

À peine rentrée au stand, après la course, les mécaniciens avaient déjà recouvert d'une bâche, la monoplace. À l'arrivée, les deux pilotes sont restés longtemps assis, les mains bien écartées sur le volant en attendant que leur mécano les enlève, ceci afin d'éviter que l'on sache si oui ou non il y a bien deux petits boutons qui actionnent ce que l'on appelle provisoirement un frein directionnel (steering brakes).

Ce système très sophistiqué aurait pour fonction d'appliquer les freins sur une des deux roues arrière afin d'éviter le patinage de celle-ci pour augmenter la motricité. Mais en plus, en bloquant légèrement cette roue intérieure, par exemple dans un virage à droite, elle placerait la voiture directement dans la meilleure stabilité parfaite, un peu comme ferait un char d'assaut en freinant une des deux chenilles pour tourner.

Malgré cette trouvaille, il y a bien d'autres choses. Le châssis d'abord. C'est en effet l'ex-ingénieur de Williams, Adrian Newey, qui a passé plus de 12 000 heures en soufflerie afin de réaliser sur le plan aérodynamique la voiture la plus fine (vitesse de pointe très élevée et la plus dégagée vers l'arrière) afin de pouvoir recentrer le mieux possible les masses, ceci permettant à l'aileron arrière de travailler au maximum. Ce travail

Charest réfléchit



La députée Elsie Wayne s'est assise sur les genoux de son chef pour lui signifier clairement qu'elle ne veut pas qu'il quitte le Parti conservateur pour se présenter à la campagne à la chefferie du Parti libéral du Québec. Jean Charest a annoncé hier, qu'il ne disait plus un non catégorique et qu'il réfléchissait à son avenir. Détails en page A 10.

HARCÈLEMENT TÉLÉPHONIQUE

Un avocat obtient 3000\$ en cour

MARIE CAQUETTE
Le Soleil

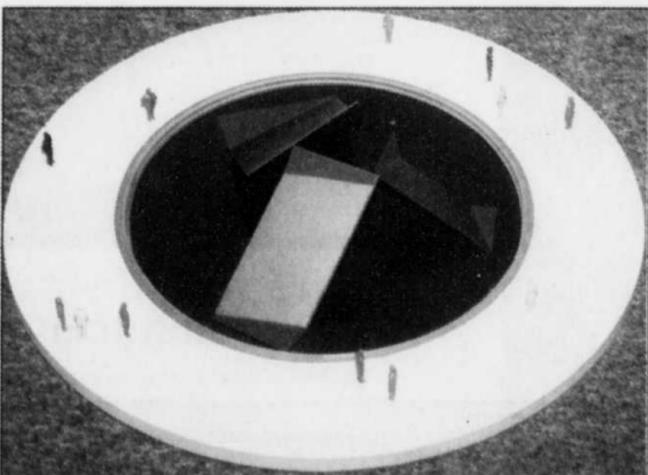
QUÉBEC — Un avocat de Cap-Rouge, Gilles Savard, a obtenu récemment un jugement de la cour des petites créances lui accordant 3000\$ pour les inconvénients et dommages causés par une compagnie de télémarketing qui appelait chez lui à toute heure du jour ou de la nuit pour lui pro-

poser de nouveaux forfaits-voyages.

Le jugement s'appuie sur une ordonnance (no 6716) du Conseil canadien de la radio et de la télévision qui oblige les entreprises de sollicitation téléphonique à supprimer rapidement de leur liste les numéros des personnes qui ne veulent pas recevoir leurs appels et à leur fichier la

Voir HARCÈLEMENT en A 2 >

Place de la Gare



C'est aujourd'hui, à 11h30, que le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier et le président de la Commission de la capitale nationale, Pierre Boucher dévoileront le concept de « l'oeuvre fontaine » qui animera dans quelques semaines le coeur de la Place de la Gare. C'est une oeuvre signée Charles Daudelin et qui sera réalisée au coût de 465 000\$. Elle représente la puissance de nos barrages hydroélectriques. Détails en page A 8.

TRAGÉDIE DES ÉBOULEMENTS

Le chauffeur était vivant

À l'arrivée des secouristes, André Desruisseaux montrait des signes de vie

DENIS GAUTHIER
Collaboration spéciale

■ CLERMONT — André Desruisseaux, le chauffeur de l'autocar en cause dans la tragédie des Éboulements, était encore vivant au moment où les secouristes ont commencé à découper l'autobus pour se frayer un chemin vers les victimes coincées à l'intérieur.

C'est ce qu'a soutenu hier devant le coroner Luc Malouin, le chef des pompiers de Baie-Saint-Paul, Gilles Garant. « L'ambulancier qui le tenait dans ses bras nous a demandé de faire attention car il réagissait. »

M. Garant n'a mis qu'une vingtaine de minutes pour se rendre sur les lieux de l'accident en compagnie de l'équipe des pinces de décaréation. Les secouristes se sont mis au travail immédiatement en arrivant sur les lieux. Ils se sont d'abord attaqués à l'avant de l'autocar pour tenter de dégager un passage permettant de sortir les victimes. André Desruisseaux était étendu par terre. Un ambulancier l'avait déjà rejoint. « Il nous a dit qu'il réagissait et que nous lui faisons mal », se souvient M. Garant en précisant que le chauffeur était inconscient.

Les secouristes se sont par la suite dirigés vers l'arrière de l'autobus où ils entendaient une dame pleurer.

M. Garant n'a plus eu de nouvelles du chauffeur. Le moment de son décès n'a

pas été précisé hier et il ne le sera probablement jamais, car le procureur du coroner, M^{re} Jean-Guy Picard a indiqué qu'il n'avait pas l'intention d'aller plus loin du côté des secours qui ont été apportés après l'accident aux victimes. « Le but de l'enquête est de trouver la cause des décès. Il apparaît assez évident que le travail des secouristes a été d'une efficacité remarquable et qu'il ne saurait être remis en cause », explique-t-il.



Gilles Garant

UN IMMENSE BOOM!

En matinée, des témoins sont venus raconter ne pas avoir entendu l'autobus user de compression en descendant.

Voir TRAGÉDIE en A 2 >

LE QUÉBEC



Drapeau

Hier, l'Assemblée nationale signalait de façon toute particulière le 50^e anniversaire du drapeau du Québec.

PAGE A 10

Bingo

Après deux jours de problèmes, les bingos de la Société des bingos du Québec ont repris normalement, hier après-midi.

PAGE A 12

LA MÉTÉO



Maximum -8, Minimum -22

Ciel variable avec 30% de probabilité de neige. Demain, ciel variable. Détails page C 2.

BOUCHARD ET TOBIN ENTERRENT LA HACHE DE GUERRE



QUÉBEC, 10^e ANNÉE, N^o 72

FLORIDE, 1,65 \$ US

MONTREAL, OTTAWA 70¢ PLUS

T.P.S. T.V.Q.

60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

MERCREDI



Unités de fiducie
Drayton Valley Power Income Fund
(Centrales électriques)
9,50% Rendement trimestriel prévu
* Taux sujet à changement sans préavis
ScotiaMcLeod John Doyle
Partenaires à vie 686-1409
1-800-463-5000

Voir VITE en A 2 >

VITE Pneus

Suite de la Une

extrêmement soigneux a aussi été rendu possible par les ingénieurs de Mercedes qui ont réalisé (nous l'avons juste à peine aperçu) certainement le plus petit et le plus léger moteur de la F1.

Quant aux pneus Bridgestone, il est vrai qu'ils ont permis à l'équipe gagnante de tourner face à la concurrence une seconde et demie plus vite sans se détériorer. À l'arrivée, les pneus étaient pratiquement neufs. On comprend donc mieux maintenant que ce système de freins directionnels, en plus de rendre la motricité efficace, permet de faire travailler le pneu d'une manière optimale sans que celui-ci soit pénalisé. Voilà ce que l'on pourrait pour l'instant mettre en évidence.

AUTRE CHOSE

Il doit bien y avoir d'autres choses. N'en déplaise à beaucoup, tout ce système est légal. À peine arrivés au circuit de Melbourne, plusieurs équipes ont demandé à la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), une nouvelle vérification de l'interprétation du nouveau règlement au sujet de la McLaren. La réponse est « Oui le système est légal. »

Devant cette situation, il est clair que les autres équipes vont réagir rapidement. Ce n'est pas un secret, Williams, Ferrari et Jordan avaient dans leur carton un système plus ou moins identique avec des réussites pour l'instant non validées. Dès cette semaine, Jacques Villeneuve sera en piste à Barcelone pour rouler avec ce genre de solution. « Je ne suis pas d'accord avec ce genre de pilotage, mais s'il est légal, nous ferons pareil. »

Si la suprématie de McLaren devait être confirmée au cours des deux prochains Grands Prix, la FIA ne reviendrait pas sur sa position même si le spectacle en pâtit. Car ce n'est pas leur faute s'ils ont travaillé très fort pour trouver des astuces qui sont légales. Par contre, dans le cas de décider avant la course lequel des deux pilotes, d'une même équipe, va gagner, cela est inacceptable tant sur le plan moral que sportif. En revanche, la Fédération confiera à son Conseil mondial, le 18 mars prochain, le soin d'examiner l'opportunité de mettre fin à cette pratique.

RÉFLEXION

« Adam devait être un Canadien, parce que seul un Canadien se serait préoccupé du sort d'une pomme alors qu'il était tout nu, en compagnie d'une femme toute nue, en plein paradis terrestre. »

L'humoriste Dave Broadfoot

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 10-03-98

7-6-2

9-9-2-3

EXTRA

733668

BANCO

tirage du 10-03-98

2-4-9-14-15-27-28-34-36-37

39-43-47-50-53-54-55-56-68-69

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 9

Le Québec et le Canada 10 à 14

Le Monde 15

CAHIER B

Questions d'argent 1 à 12

Bourses 5 et 6

Opinions 10 et 11

CAHIER C

Magazine 1 et 2

Arts et spectacles 3 à 12

Votre agenda 4

Ce soir à la télé 2

Annonces classées 7 à 11

Décès 11 et 12

CAHIER D SPORTS

Maurice Dumas 1

Statistiques 2 et 4

Jeux et B.D. 7

SERVICES

Abonnements 686-3344

1-800-463-2362

Annonces classées 686-3311

Carrières et Professions 686-3270

Internet www.lesoleil.com

Promotion 686-3342

Publicité Détaillants 686-3435

Publicité générale 686-3270

Rédaction 686-3394

Renseignements 686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe Unimédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.d. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randin, à Québec. Envoyé en publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISBN 0319-0734-9

TRAGÉDIE Déjà couché

Suite de la Une

dant la Grande Côte. Jean Leblond, un maraîcher, travaillait à son étal en bordure de la route où il percevait tous les bruits qui proviennent de la côte. Il ne se souvient d'aucun véhicule lourd en ce début d'après-midi qu'il qualifie d'étonnamment calme pour un jour de fête — c'était l'Action de grâces. Il a d'ailleurs appris qu'il y avait eu un accident à moins de un demi-kilomètre de chez lui qu'une demi-heure après. « J'ai bien entendu descendre le camion de pompier mais je croyais qu'ils participaient à une parade. »

Jacques Tremblay travaillait sur le terrassement d'une amie résidant juste au bas de la côte quand il a entendu un premier boom métallique très sourd. Il a relevé la tête juste à temps pour voir l'autobus déjà couché sur la chaussée qui enfilait dans le ravin.

« Je n'ai vu que le dessous du véhicule. Je ne pouvais même pas savoir si c'était un camion ou un autobus », se rappelle-t-il. Il a entendu un nouveau boom quand l'autocar s'est affaissé sur les roches. Puis, ce fut le son d'un moteur qui s'emballa. En aucun moment, il n'a identifié le bruit caractéristique d'un véhicule qui descend une côte en utilisant la compression.

Quant aux premiers passants arrivés sur les lieux, aucun d'eux n'a perçu d'odeur de freins surchauffés. Marc Tremblay, un jeune homme de Saint-Joseph-de-la-Rive, a été surpris par cette absence d'odeur qu'il était certain de retrouver en s'approchant de l'autobus. « Je me suis dit il va y avoir de la fumée qui se dégage des roues à l'avant, mais j'ai eu beau regarder: rien. »

Trois témoins n'ont pu être entendus hier par le coroner Malouin, parce qu'ils étaient hospitalisés: Nicole Ouellette, une infirmière qui aurait croisé l'autobus dans la côte, André Castonguay, un résident de Saint-Joseph-de-la-Rive qui a vu d'une fenêtre de sa résidence l'autobus glisser dans le ravin, et Philippe Gourde, le seul survivant qui se souvient de ce qui s'est passé dans les secondes qui ont précédé l'accident. Les trois autres survivants n'ont aucun souvenir des événements et ils ne seront pas appelés devant le coroner qui, aujourd'hui, commencera à s'intéresser au profil du conducteur.



Jacques Tremblay

De la prison qui paye 4545\$ l'heure

ROBERVAL — Pour ne pas avoir versé une amende de 100 000 \$ comme la cour du Québec le lui avait ordonné, l'ancien homme d'affaires Bernard Couture, de Roberval, s'en est tiré avec 22 heures de prison qui lui ont ainsi rapporté 4545\$ l'heure.

Le 3 février 1997, Couture avait reconnu sa culpabilité sur 17 des 142 chefs d'accusation portés contre lui en regard d'une faillite frauduleuse remontant à 1991, alors qu'on lui reprochait d'avoir caché pour 3 millions \$ de biens. Dès lors, le juge Jean-Yves Tremblay, de la chambre criminelle de la cour du Québec, avait accueilli favorablement une recommandation commune de M. Jean-Pierre Lévesque, procureur de Couture, et de M. Gilles Amireault, procureur fédéral en poursuite. Le magistrat avait donc condamné Bernard Couture à verser une amende de 100 000 \$ à l'intérieur d'un délai de 12 mois ou, à défaut, à faire trois mois de prison.

Comme son client n'a finalement pas payé les 100 000 \$ d'amende, M. Lévesque a fait sortir un mandat d'arrestation aussitôt que le délai consenti par la cour eut été expiré. « Je voulais éviter que mon client se fasse arrêter à tout moment, quelques semaines et peut-être même quelques mois plus tard, en raison du délai administratif généralement assez long avant l'émission d'un mandat d'arrestation pour défaut de respecter une ordonnance de la cour », a expliqué le criminaliste robervalois.

Voulant éviter de se retrouver en prison à Roberval où son procureur croit que son cas n'aurait certes pas été traité de la même façon, Bernard Couture s'est rendu à Québec pour se livrer à la GRC en lui demandant d'exécuter le mandat d'arrestation. Ainsi, le 17 février, Bernard Couture était conduit au Centre de détention de Québec.

Comme il y avait surpopulation dans cette prison provinciale, la direction a fait bénéficier Couture de la politique de l'absence temporaire. Effectivement, 22 heures après son entrée au centre de détention, Couture a été libéré moyennant un engagement de respecter certaines conditions, notamment un couvre-feu quotidien.

Pour sa part, M. Yvan Poulin, procureur permanent de la Couronne fédérale à Montréal, a rappelé qu'il avait, au nom de la poursuite, déposé une procédure d'appel sur des questions de droit (notamment la juridiction du juge de première instance), après le prononcé de la sentence dans le dossier du robervalois Bernard Couture. Toutefois, comme il l'a confirmé lui-même, la Couronne fédérale s'est désistée de cet appel au dernier moment.



Les lunettes noires signées DKNY

Un style vedette de notre collection new-yorkaise des lunettes de soleil. Vues sur toutes les fêtes de star, les lunettes enveloppantes logo DKNY argent brossé. 150,00

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

HARCÈLEMENT De 1993 à 1997

Suite de la Une

paix pendant au moins trois ans.

À cinq reprises en l'espace de quatre ans, le numéro de téléphone de M. Savard s'est retrouvé, par erreur, sur la liste d'appel de la compagnie All Tour Marketing qui fait la promotion, par télécopieur, de produits de voyages destinés à des agences.

Chaque fois, en 1993, 1995 et 1997, l'avocat a fait appel à sa compagnie de téléphone pour faire cesser ce harcèlement téléphonique qui provoquait un stress constant. En novembre 1993, le harcèlement a d'autant plus dérangé la famille Savard qu'un membre de la famille avait été hospitalisé d'urgence et que l'hôpital pouvait tenter de les joindre à tout moment.

En juin 1997, les appels importuns ont repris. En une nuit, le 26, le téléphone a sonné à 2h13, à 2h16 et à 2h40. Ils ont cessé à la suite de l'intervention de M. Savard auprès de Bell Canada mais les messages téléphoniques non sollicités ont recommencé, toujours en pleine nuit, à 0h51 et 0h54, le mois suivant, le 29 juillet.

C'est là que M. Savard s'est choqué et a décidé d'aller en cour pour faire bouger les choses. Son geste pourrait aussi servir à d'autres, disait-il hier en entrevue, puisque des employés de Bell lui ont appris que plusieurs personnes étaient aux prises avec le même phénomène.

« Cela pourrait être encore pire dans le futur croit-il, avec les boîtes vocales automatisées qui seront programmées pour solliciter et effectueront leur travail sans contrôle. » Déjà, dans la situation actuelle, les entreprises de télémarketing font montre, à son avis, d'une absence élémentaire de prudence.

Le montant maximal qui peut être accordé en cour des petites créances est de 3000 \$. Le juge qui a instruit cette cause a accordé 1000 \$ pour les inconvénients subis, 1000 \$ pour les dommages moraux et 1000 \$ en dommages exemplaires.



M. Gilles Savard

Être assassiné peut être un accident de travail

MONTREAL (PC) — Trois juges de la cour d'appel ont rendu une décision importante hier en matière d'accident de travail en concluant que d'être assassiné sur son lieu de travail par un collègue aux prises avec de sérieux troubles psychiatriques constitue un accident de travail qui donne droit à la succession du défunt à tous les avantages prévus par la loi.

En octobre 1992, Eduardo Pacheco, qui tra-

vailait dans les cuisines de l'Hôpital pour enfants de Montréal, a été assassiné par Manuel Rivas, qui souffrait de troubles délirants chroniques.

En décrétant qu'il s'agit d'un accident de travail, la cour d'appel contredit ainsi la CSST et un juge de la Cour supérieure qui soutenait le contraire.

L'Hôpital peut s'adresser à la cour suprême pour tenter de faire renverser cette décision du plus haut tribunal du Québec.

CONTEMPORAINE®

MODE

SANS FRONTIÈRES



Mini pied-de-poule
le manteau chemise 199.95

Printemps de textures, ici les mini carreaux tissés cadencent le mouvement fluide du manteau raglan, col chemise, coupé exclusivement pour

La contemporaine®. Noir et blanc, chameau et blanc. 4 à 12.

la maison

simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

1 000 milles Aéroplan
GOUVERNEUR
HÔTEL
PLACE DUPUIS MONTRÉAL
«Mon hôtel à Montréal»
À chaque séjour, doublez vos milles Aéroplan
durant les mois de janvier, février et mars 1998.
1 888 910-1111

CHARTE DE SAINTE-FOY

Sur les tablettes

Rémy Trudel ne veut rien savoir

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — Les conseillers indépendants de Sainte-Foy n'iront pas loin avec leur projet de loi visant à augmenter les pouvoirs du conseil municipal. Car au grand plaisir de la mairesse Andrée Boucher, le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, n'a pas l'intention de se plier à leurs revendications.

À la demande des huit élus indépendants de Sainte-Foy, le député de La Peltrie, Michel Côté, a déposé hier à l'Assemblée nationale, un projet de loi privé qui exige des modifications à la Charte de la Ville.

Les conseillers demandent entre autres que le gouvernement donne plus de pouvoirs au conseil fidéen, dont celui de nommer les membres du comité exécutif. Un privilège qui revient actuellement à la mairesse Andrée Boucher.

Mais ce projet de loi risque de demeurer sur les tablettes pendant longtemps car le gouvernement ne veut pas régler le problème à la pièce. En entrevue au SOLEIL, hier, l'attachée de presse du ministre Rémy Trudel, Renée-Claude Boivin, a indiqué que son patron préférerait attendre la réforme sur la fiscalité municipale qui aura lieu à l'automne pour traiter de cette problématique dans sa globalité.

«Le ministre souhaite plutôt utiliser la réforme sur l'administration municipale, ce qu'on appelle le Livre 3. Il aimerait qu'on ne fasse pas du cas par cas et qu'on puisse se pencher sur cette situation-là dans toutes les villes dont le comité exécutif est désigné par le maire», a expliqué M^{me} Boivin.

Le ministre Trudel «n'appellera» donc pas le projet de loi privé des conseillers indépendants lors de la session parlementaire qui s'amorce. Pour se faire entendre, les conseillers indépendants devront prendre leur mal en patience et attendre que le ministre enclenche la commission parlementaire qui suivra le dépôt du Livre 3 sur la réforme fiscale des municipalités.

Mais ils se mesureront alors aux maires de Québec, Charlesbourg, Hull, Sherbrooke, Gatineau et Longueuil, qui ont aussi le droit de nommer les membres du comité exécutif et qui profiteront sûrement de la situation pour défendre leur point de vue. «C'est le même processus qu'un projet de loi. Tout le monde pourra être entendu», a soutenu M^{me} Boivin.

La nouvelle a réjoui la mairesse Andrée Boucher, qui dénonce la démarche des conseillers indépendants depuis des semaines. La mairesse a même déposé lundi une requête en nullité pour bloquer les résolutions votées par les indépendants afin de modifier la Charte de la Ville.

Selon elle, le ministre Trudel fait donc preuve d'une grande sagesse en voulant s'attaquer au problème dans le cadre de la réforme sur la fiscalité.

«Je suis heureuse qu'on n'agisse pas avec précipitation dans un dossier comme celui-là. Pourquoi aurait-on enlevé à une ville des pouvoirs que d'autres villes ont dans la province de Québec? J'aurais été renversée que le gouvernement se livre à un exercice comme ça. L'autorité de l'Assemblée nationale en prendrait pour son rhume si elle se mettait à régler des comptes entre les conseillers et le maire d'une ville», a-t-elle avancé.

De leur côté, les conseillers indépendants se sont faits avarés de commentaires à ce sujet, préférant attendre une confirmation du ministre Trudel avant de s'exprimer.

Le parrain du dossier à l'Assemblée nationale, le député Michel Côté, a quant à lui confirmé les intentions du ministre au SOLEIL, hier. Et il a ajouté qu'il croyait aussi qu'il fallait éviter de «faire du cas par cas» dans ce genre de situation. «Je préfère un débat plus global», a-t-il dit, en spécifiant que le parrain d'un projet de loi privé n'endosse pas nécessairement son contenu.

La députée de Jean-Talon, Margaret Delisle, considère pour sa part que le débat amorcé à Sainte-Foy mérite d'être approfondi. «C'est un exercice très sain, qui pose des questions légitimes et qui fera en sorte que les intérêts des citoyens seront bien représentés», a-t-elle indiqué, sans toutefois vouloir prendre position pour qui que ce soit.



Jean-Guy Armstrong, propriétaire du funiculaire.

Nouveau de A à Z

Un funiculaire plus sécuritaire

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le nouveau funiculaire de Québec sera un équipement à la fine pointe de la technologie dont les caractéristiques de sécurité les plus évidentes sont les trois câbles au lieu de deux comme l'ancien équipement, et trois systèmes de freinage au lieu de deux.

Le propriétaire du funiculaire, Jean-Guy Armstrong, ne voit pas pourquoi les gens hésiteraient un seul instant pour prendre le nouveau funiculaire, «nouveau de A à Z, et qui n'a absolument rien à voir avec l'ancien équipement». Il ne faut surtout pas voir dans cette déclaration la moindre admission de la part de M. Armstrong relative à la sécurité de l'ancien funiculaire.

Les rapports de la Régie du bâtiment et d'un coroner ont mis en évidence des défaillances dans l'entretien de l'équipement, à la suite de la tragédie qui a coûté la vie à deux personnes. La compagnie Otis était chargée de cet entretien. Le propriétaire du funiculaire affirme qu'il continue à avoir une confiance totale en cette compagnie.

Le nouveau funiculaire est de conception européenne, œuvre de Poma-Otis. Le président et directeur général de cette firme explique qu'une série de capteurs permettront de déceler le moindre petit obstacle, le moindre petit problème, comme la vitesse des vents latéraux, du givre ou de la neige sur les rails de roulement. Ce sera alors l'arrêt immédiat de la cabine. M. Jean-Paul Huard explique qu'au moindre défaut décelé, un premier système de frein se met en action, pendant que des capteurs analysent si la cabine ralentit au rythme prévu. Si ce n'est pas le cas, les deux autres systèmes de freinage passent alors à l'action. Tout cela dans la même seconde, précise-t-il.

Les nouveaux câbles résisteront mieux à la corrosion parce qu'ils sont galvanisés et avec une âme métallique. Chaque câble peut soutenir qua-

Il n'a
absolument
rien à voir
avec
l'ancien

tre fois le poids de la cabine chargée, ce qui donne un facteur de sécurité de 12, compte tenu de la présence de trois câbles.

M. Huard précise que chaque cabine est indépendante. Avec l'ancien funiculaire, les deux cabines étaient reliées, de sorte que l'une descendait lorsque l'autre montait, question de contrepoids. Les deux nouvelles cabines, toutes vitrées, auront chacune leur contrepoids. Ainsi, elles pourront monter ou descendre les deux en même temps.

Cette indépendance, explique M. Huard, facilitera l'entretien de l'équipement. Le funiculaire ne sera pas fermé pendant les travaux d'entretien parce qu'il restera toujours au moins une cabine en service. Ce qui est aussi meilleur pour l'image, mentionne-t-il, parce que souvent les gens associent un arrêt de service à un problème.

Les nouvelles cabines pourront accueillir 21 passagers, deux de plus que les précédentes, et circuleront à la même vitesse, un mètre à la seconde. Ce nouvel équipement aura nécessité un investissement de 3,1 millions \$, mentionne M. Armstrong, qui refuse pour l'instant de dire si le prix d'un voyage demeurera à 1 \$.

Il précise que les passagers seront surpris par la douceur de roulement des nouvelles cabines. Mais le propriétaire refuse toujours de dire à quelle date il accueillera ses premiers clients. En avril, se contente-t-il de dire. Rien de plus précis parce que le rythme des travaux est influencé par la météo. La pluie des deux derniers jours a retardé d'autant le travail.

VAL-BÉLAIR

Octogénaire menotté par deux voyous

Ils préviennent la police après avoir pris la fuite

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

■ VAL-BÉLAIR — Un homme âgé de 82 ans, Maurice Mainguy, de Val-Bélaire, a été, à son tour, menotté puis dépouillé de son argent, hier soir, par deux jeunes hommes dont l'un, revolver en main, portait une cagoule.

C'est par un appel téléphonique émanant d'une cabine publique à Charlesbourg que les policiers de l'endroit ont eu connaissance du drame qu'a vécu l'octogénaire.

La semaine passée, à Sainte-Croix, un couple avait été victime d'un acte quasi similaire, un homme de 56 ans ayant été roué de coups à la tête.

Fort heureusement, hier soir, M. Mainguy n'a pas été molesté, mais il a quand même passé de longues minutes angoissantes menotté à une chaise, dans sa résidence du 1123, boul. Pie-XI sud.

«Ça fait sec, s'est exclamé, révolté le fils du vieillard, François Mainguy, qui habite tout juste la maison d'à côté. Mon père a 82 ans et pèse à peine 90 livres. C'est la deuxième fois en une dizaine

d'années qu'il est attaqué de cette façon. La dernière fois, ils avaient des couteaux plutôt qu'un revolver.»

Selon la reconstitution des événements telle qu'établie par le directeur adjoint de la police de Val-Bélaire, Jacques Matte, les deux hommes se sont présentés chez M. Mainguy un peu passé 19 h 15, sous prétexte d'acheter de la moulée pour animaux de compagnie, un commerce auquel s'adonne l'octogénaire.

Dès que l'homme a ouvert la porte au premier individu, un second s'est présenté portant cagoule et arme de poing.

«Ils l'ont menotté à une chaise puis ont fouillé toutes les pièces de la maison à la recherche d'argent.»

Le policier n'a pas voulu établir le montant du vol, mais le fils de la victime avance spontanément une somme de 1000 \$, «les recettes du commerce».

«Ils l'ont dévalisé et averti sérieusement», rajoute le fiston, encore tout ébranlé. Son père, dit-il, est sous le choc, mais n'a pas subi de sévices physiques.

L'appel, depuis une cabine téléphonique de Charlesbourg, a été logé vers 20 h 10. «Il émane sans aucun doute des voleurs», assure M. Matte.



«Ça fait sec», déplore le fils de la victime, François Mainguy.

Pas de
Taxes*

SUR TOUTE
LA MARCHANDISE
À PRIX RÉGULIER
EN MAGASIN.

* Un rabais équivalent au montant des taxes vous sera consenti.

laliberté

DEPUIS 1867

Mail Centre-Ville 525-4841

Stationnement gratuit avec achat

- Place Cartier • Place Jean-Lesage • Hôtel Ramada
- Cinéplex Odeon • Auto-Parc P.M.S.

FUSION CHARNY/BREAKEYVILLE

Seulement 250 personnes pour un référendum

PIERRE PELCHAT
Le Soleil

LÉVIS — La pétition lancée la semaine dernière à Saint-Romuald pour demander un référendum sur le projet de fusion avec Saint-Jean-Christophe, Charny et Breakeyville n'a pas connu un grand succès. Seulement 250 personnes se sont déplacées pour apposer leur signature au bas du document.

Ce maigre résultat ne décourage pas pour autant le président de l'Association des résidents et résidentes de Saint-Romuald, Claude Téodori. C'est ce comité de citoyens qui est à l'origine de cette entreprise.

« Pour nous autres, ce fut une occasion de sensibiliser les gens au projet de fusion. On s'est rendu compte que plusieurs n'étaient pas au courant du projet. Il a fallu leur expliquer », a-t-il affirmé.

Curieusement, selon M. Téodori, les échanges téléphoniques ont permis d'apprendre ou de confirmer que d'autres citoyens de Saint-Romuald sont favorables à un regroupement non

avec les trois villes déjà mentionnées mais... avec Lévis! « Il y a eu des bons rapports du temps du maire Chagnon à Lévis. Aussi, les niveaux de taxes et d'endettement à Lévis semblent plus intéressants », a-t-il retenu des propos des partisans d'une fusion avec le voisin de l'est.

D'autre part, d'autres citoyens ont l'impression de ne pas avoir le choix. « Ils se disent que le gouvernement va les obliger à s'annexer et que ce n'est qu'une question de temps », a-t-il rapporté.

Malgré cette attitude fataliste, M. Téodori et son groupe n'entendent pas baisser les bras, du moins pas tout de suite.

« Nous allons distribuer un bulletin par les portes pour expliquer notre position sur la tenue d'un référendum », a-t-il indiqué. Tout dépendant de la réaction qui s'ensuivra, on compte poursuivre la lutte ou y mettre un terme. L'Association entend également commenter l'étude de faisabilité de la fusion des quatre villes de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière. Ce rapport devrait être rendu public après Pâques.

Ce maigre résultat ne décourage pas le président

SAINTE-FOY



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

Brûlé par une décharge électrique

Un contremaître de la compagnie Radiateurs Acme, située sur la route de l'Aéroport, à Sainte-Foy, a été brûlé sérieusement après avoir reçu une décharge électrique, vers minuit hier. L'accident s'est produit lorsque le travailleur a voulu vérifier pourquoi un four à induction servant à la transformation du métal fonctionnait mal. Il a été conduit au Centre des grands brûlés de l'hôpital Saint-Sacrement, souffrant notamment de brûlures aux mains et aux pieds. Selon la police de Sainte-Foy, son état est jugé sérieux, mais non critique. La Commission de la santé et de la sécurité du travail a ouvert une enquête. C.S.

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Une unité régionale pour gérer les loisirs et sports

Destinée à prendre la relève du Conseil régional des loisirs, une Unité régionale de loisir et de sport desservira désormais la région Chaudière-Appalaches. C'est ce qu'a fait savoir le conseil d'administration du nouvel organisme dans une communication aux médias. Comptant 13 membres, le c.a. de l'organisme est constitué de représentants des sphères du loisir et des sports, du monde de l'éducation et municipal. Un représentant du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) y siègera également. Le nouvel organisme, dont le siège social sera situé dans des locaux du cégep de Lévis-Lauzon, aura pour mandat de coordonner, d'harmoniser et de développer les sports et les loisirs sur l'ensemble du territoire de la grande région Chaudière-Appalaches. M.S.-P.

BEAUPORT

De la boisson chez les 14-17 ans

Les policiers de Grico sont en train d'élargir leur champ d'action. À la suite de nombreuses plaintes déposées par des parents, ils se sont rendus, vers minuit dans la nuit de jeudi à vendredi, à la discothèque pour jeunes de 14 à 17 ans L'Extrême, située au 1933, rue Jean-de-Clermont, à Beauport. Ils ont saisi 57 petites bouteilles de bière pleines, destinées à la vente. Certains des 75 à 100 jeunes qui se trouvaient alors sur le plancher de la discothèque avaient également une bouteille à la main, et des sacs de plastique contenant des résidus de marijuana ont été trouvés sur le plancher. « Nous croyons qu'il y a aussi eu consommation de stupéfiants sur place », indiquait hier le porte-parole de la Sûreté du Québec, Richard Gagné. Le responsable de la discothèque devra répondre à une accusation en vertu de la Loi sur les infractions en matière de boisson alcoolique (Limba), pour avoir vendu de l'alcool sans permis. Il est passible à cet égard d'une amende de 1200\$. Un montant de moins de 200\$ a aussi été saisi. La police se rendait à cet endroit pour la première fois. Un jeune de 11 ans se trouvait parmi la clientèle. C.S.

SAINTE-FOY



LE SOLEIL, ARCHIVES

Une arme dans la neige

Un homme de 25 ans de Québec comparaitra par voie de sommation devant la justice sous une accusation de possession d'arme prohibée. Celle-ci a été découverte dans la neige, à l'extérieur de la salle de billard le Triangle, située au 3291, chemin Sainte-Foy. L'arme, un revolver de calibre 45, a été trouvée après que les policiers de Sainte-Foy eurent vérifié l'identité de deux hommes qui se trouvaient à l'extérieur du commerce. Constatant que ceux-ci étaient reliés au groupe de motards des Rock Machine, ils ont fait appel à leurs confrères de Grico, qui ont fait des recherches dans le secteur. Selon le porte-parole de la Sûreté du Québec, Richard Gagné, les policiers ont aussi trouvé une vingtaine de balles de même calibre dans le réservoir d'une toilette, à l'intérieur de l'établissement. Les propriétaires de celui-ci ne sont cependant aucunement associés à ces faits, a spécifié M. Gagné. C.S.

Vente surprise

Un jour seulement!
Le jeudi 12 mars

Jusqu'à

50% de rabais

sur une sélection d'articles partout en magasin

25% à 50% de rabais

• Sélection d'articles de la Solderie des manufacturiers

50% de rabais*

• Tenues de nuit et peignoirs en finette pour femmes

• Oreillers Beautyrest

40% de rabais*

• Vêtements mode en denim Blue Age pour femmes

30% de rabais*

• Chemises sport, chemises habillées et vêtements d'extérieur Van Heusen pour hommes

25% de rabais*

• Souliers à prix déjà réduits pour hommes, femmes et enfants

• Dormeuses pour nouveau-nés et bébés

20% de rabais*

• Futon et lit-futon superposé, modèles fins de série (dans certains magasins)

15% de rabais

• Fer à repasser en stock



Surveillez

nos ballons indicateurs de rabais et profitez d'autres super offres allant jusqu'à 50% de rabais, partout en magasin.

EATON

Achats en personne seulement. Offres en vigueur le 12 mars seulement. Les rabais s'appliquent sur les prix étiquetés d'origine, sauf indication contraire. Ces offres ne peuvent être combinées avec toute autre. *Solderies des manufacturiers, magasins-entrepôts et centres de liquidation non compris.

INST'ANGLAIS

... le cours qui se distingue!

DÉBUTANT LE
23 MARSConversation anglaise
Vocabulaire
Grammaire

Privés ou petits groupes

Crédit à la formation S.Q.D.M. (03F051700-1)

• Place Laurier • Carrefour Chauveau
• Carrefour de la Capitale
• Maintenant Donnacona

652-1561 / 872-4755

Aussi disponible: service de traduction

Stationnement
gratuit

JEUX DE 2010

Andrée Boucher veut consulter ses citoyens

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — La mairesse Andrée Boucher entend proposer au conseil municipal de Sainte-Foy de tenir un référendum administratif sur le territoire de la ville afin de mesurer l'appui de la population au projet de Québec 2010.

Selon la mairesse, la formule de consultation envisagée par la Ville de Québec pourrait très bien être aussi retenue à Sainte-Foy. « Les gens qui voudront voter pourraient venir à l'hôtel de ville, présenter leurs cartes d'identité et voter derrière des paravents sur un bulletin secret qui serait déposé dans un baril », a-t-elle avancé.

Cette consultation moins coûteuse qu'un véritable référendum pourrait s'étendre sur quelques jours afin de permettre à tous d'exprimer leur point de vue, a-t-elle ajouté.

Si la population de Sainte-Foy se montre favorable à ce projet, la mairesse en-

dossera la candidature de Québec et pourrait même travailler auprès des gens qui en feront la promotion. « Je ne veux pas m'imposer. Mais si les gens disent oui, je m'inclinerai du côté du peuple et je ferai ce que je peux dans la mesure de mes modestes moyens. Il faudra travailler en collaboration », a-t-elle affirmé.

La mairesse s'est dite en outre très satisfaite de l'allure que prend le dossier. Selon elle, le leadership du docteur Fernand Labrie et l'ouverture de la Ville de Québec

à la consultation populaire constituent des éléments fort rassurants pour les citoyens.

Ste-Foy pourrait retenir la même formule que Québec

Calgary en est

C'est officiel, Calgary est maintenant dans la course. Elle a posé, hier, sa candidature comme ville canadienne hôte des Jeux olympiques d'hiver de 2010. « Calgary 2010 constitue la meilleure proposition pour les athlètes, affirme la présidente du comité madame Pat Trotter. Elle est le choix le plus logique aux points de vue économique et environ-

nemental. Si nous réutilisons des installations existantes plutôt que d'en construire d'autres identiques ailleurs au Canada, les athlètes canadiens pourront compter sur un meilleur financement, tant pour les Jeux d'hiver que pour les Jeux d'été, qui sera investi dans l'entraînement et le perfectionnement plutôt que dans la construction d'installations ». (PC)

LAC-SERGENT

Les motoneiges ne sont pas bienvenues

Devant la menace d'une injonction, la MRC accepte de bouger

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Confrontée à une demande d'injonction déposée en cour supérieure par la municipalité de Lac-Sergent, la MRC de Portneuf a accepté de mettre en place des mesures empêchant la circulation de motoneiges sur l'emprise ferroviaire située en bordure du lac.

Excédée par l'inaction de la MRC, la municipalité a déposé sa requête la semaine dernière, et un juge devait l'entendre cette semaine. Vendredi dernier, toutefois, les parties se sont rencontrées et se sont entendues sur un certain nombre de mesures qui doivent être mises en place au cours des prochains jours.

C'est ce qu'a expliqué hier au SOLEIL le procureur de la municipalité, M^{re} Pierre Martin, ajoutant que, la fin de semaine prochaine, on dressera un bilan des changements apportés par la MRC. Si celui-ci satisfait toutes les parties, la requête pour l'émission d'une ordonnance d'injonction demeurera lettre morte.

Le litige relatif à la circulation de motoneiges à cet endroit ne date pas d'hier et n'a pas manqué de rebondissements jusqu'à maintenant. L'emprise ferroviaire en cause traverse les municipalités de Lac-Sergent, Saint-Raymond, Saint-Donat, Saint-Léonard et Rivière-à-Pierre.

À Lac-Sergent, l'emprise désaffectée longe les berges du lac sur une longueur de près de deux kilomètres. Elle passe à proximité de plus d'une quarantaine de chalets et résidences.

On y a développé un projet de parc li-

naire et, à cette fin, la MRC, dont la municipalité de Lac-Sergent est membre, a adopté divers règlements. En mai dernier, entre autres, la MRC signait un contrat de concession et de mandat avec la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf, organisme à l'encontre duquel la demande d'injonction de Lac-Sergent était aussi dirigée.

Dans un règlement adopté un mois plus tôt, la MRC interdisait la circulation de motoneiges sur la portion de corridor située à Lac-Sergent. Comme la circulation n'a pas cessé, cet hiver, la municipalité a en-

voyé diverses mises en demeure à la MRC, l'intimant de faire respecter ses règlements. Cette négligence, estime la municipalité, crée un danger important pour ses citoyens, en plus d'atteindre à leur quiétude.

Pour le maire de Lac-Sergent, Jacques Pinet, la goutte qui a fait déborder le vase a sans doute été de constater, il y a près de deux semaines, que les concurrents du Challenge Kanada, la compétition de motoneiges, empruntaient le corridor. Depuis ce moment, alléguait la municipalité dans sa demande d'injonction, la circulation de motoneiges s'était même accentuée.

La goutte qui a fait déborder le vase a été le passage du Challenge Kanada

Que faites vous ce soir?

Vous pourriez trouver réponses à toutes vos questions en assistant gratuitement à une présentation des nouvelles techniques de correction visuelle

LASER VISUEL DE QUÉBEC

C'est un rendez-vous à 19 heures

683-7999

Pavillon Jeffery Hale
1270, chemin Ste-Foy, local 1125

Festivités francophones



Un nombre record de 70 activités se tiendront un peu partout au Québec et dans les communautés francophones d'autres provinces canadiennes et des États-Unis au cours de la 6^e Semaine internationale de la Francophonie qui se tiendra du 15 au 21 mars sur le thème de « Francophonie vivante ». Il y aura des réceptions, des cérémonies officielles, des expositions, des spectacles culturels, des soirées, des inaugurations, des lancements de publications, des ateliers et tables rondes, des conférences, des jeux et concours, annonçait la coordonnatrice, M^{me} Esther Tallon, en compagnie du maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier.

INCIDENT À LA STATUE DE DE GAULLE

18 témoins pour une cause de 75\$

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

QUÉBEC — La Ville de Québec n'entend pas lésiner sur les moyens pour démontrer la culpabilité de Cécile Bussières à une accusation de désordre portée contre elle, à la suite d'événements s'étant déroulés lors du dévoilement de la statue de De Gaulle en juin dernier. Quelque 18 témoins, dont huit policiers, ont été assignés à cette cause, pour laquelle l'accusée est passible d'une amende de 75\$.

L'audition a commencé lundi en cour municipale, et se poursuivra les 11, 12 et 13 mai.

Cécile Bussières a déjà déposé une poursuite de 90 000 \$ contre la Ville de Québec et deux de ses policiers, relativement aux circonstances ayant entouré son arrestation. Elle a notamment accusé l'un des agents de l'avoir traitée de « crise de vieille folle ».

Son avocat, M^{re} Jean-François Bertrand, pourrait faire entendre de trois à cinq témoins. « C'est une question de principe », a-t-il fait remarquer. Sa cliente, dit-il, estime qu'elle n'a fait qu'exercer son droit d'exprimer ses opinions. « Il faut

voir aussi qui a provoqué qui », dit-il en référence au comportement des policiers.

Lundi, le juge Jean-Claude Brochu a entendu le policier responsable de l'organisation de la sécurité lors de cet événement. Trois civils sont aussi venus raconter ce qu'ils ont vu et entendu.

Le procureur de la Couronne n'a voulu émettre aucun commentaire sur les moyens pris par la Ville pour régler une cause passible d'une amende de 50\$, à laquelle s'ajoutent des frais de 25\$.

« Il faudra voir qui a provoqué qui », dit l'avocat de l'accusée

ROULEZ EN NEUF
CONCOURS
LE SOLEIL

278\$*/mois

Transport et préparation inclus

ACURA 1.6EL

Climatiseur • Radio AM/FM avec lecteur de disques compacts • Roues en alliage • Volant garni de cuir • Régulateur de vitesse

ACURA Integra

Climatiseur • Radio AM/FM avec lecteur de disques compacts • Vitres et miroirs électriques • Deux coussins gonflables (SRS) • 4 freins à disque

Tout un taux! Toute une performance!



L'Acura 1.6EL berline 1998



L'Acura Integra 1998

Modèle Integra GS-R représenté

Une vision qui inspire un élan de passion. ACURA

ACURA
Optima
QUÉBEC (Québec)

Voisin des Galeries de la Capitale
4901, boul. des Galeries,
Québec 622-8180
Ext. de Québec 1-888-21-ACURA

* Tarifs mensuels de location-bail d'une durée de 48 mois, établis pour l'Integra, modèle DG434W (total des paiements : 13 344 \$) et la 1.6EL, modèle MB456W (total des paiements : 13 344 \$). Un acompte de 2 850 \$ pour l'Integra et de 2 195 \$ pour la 1.6EL, un dépôt de sécurité et un premier versement sont requis. Allocation de 24 000 km par année (frais de 0,10 \$ par km supplémentaire). Taxes, frais d'immatriculation et assurances en sus. À la fin du bail, vous pouvez retourner le véhicule au concessionnaire ou l'acheter pour la valeur résiduelle prédéterminée. Garantie Acura limitée de 3 ans/100 000 km. Offre disponible seulement par l'entremise de Honda Canada Finance Inc. Sujet à l'approbation du crédit.
Les deux premiers services d'entretien sont compris. Assistance routière 24 heures Acura.

L'Espace Saint-Roch sera finalement habité

La construction de 90 unités de logement entreprise ce printemps

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

■ QUÉBEC — Un projet de construction de 90 unités d'habitation, évalué à 10,2 millions \$, sera enfin réalisé, à compter de ce printemps, dans l'Espace Saint-Roch, cet immense trou au cœur du centre-ville dont une partie a déjà été comblée par le Jardin Saint-Roch.

Le maire Jean-Paul L'Allier et le conseiller Claude Larose n'étaient pas peu fiers de faire cette annonce, hier, après huit ans d'efforts pour tenter de réaliser un projet résidentiel dans le secteur.

Le groupe Arago et de Sopac propose de bâtir 61 unités d'habitation en copropriété (condominiums), trois locaux commerciaux et 29 unités de logement coopératif. Les premières unités d'habitation seront livrées le 1^{er} juillet 1999.

Trois groupes ont déposé des projets à la suite de l'appel de propositions lancé l'automne dernier par la Ville qui céda, pour y réaliser un développement résidentiel, un terrain de 5087 mètres carrés, dans le quadrilatère formé des rues Saint-Vallier, de l'Église, Fleurie et de la Chapelle. Les deux autres propositions ont été rejetées parce qu'incom-

Le projet fera une victime: l'îlot Fleurie

plètes et considérées irrécevables par le Service du contentieux de la Ville.

La Ville aidera financièrement le promoteur. Elle lui fournira une subvention de 1 195 000 \$ pour construire les condominiums tandis qu'elle versera 1 million \$ pour les 29 unités de logement coopératif, en vertu du programme provincial Accès-Logis. Le terrain qu'elle donne au promoteur est évalué à 547 000 \$, ce qui fait une aide municipale de 2 742 000 \$, à laquelle il faut ajouter des travaux de réfection des infrastructures au pourtour de l'îlot, évalués à 520 000 \$.

Une fois complété, le projet permettra des entrées de taxes brutes de 230 000 \$, selon la Ville.

Le projet du groupe Arago et de Sopac sera soumis pour approbation au comité exécutif aujourd'hui et au conseil mu-



L'architecte André Roy présente le plan du projet qui s'étendra dans le quadrilatère formé des rues Saint-Vallier, de l'Église, Fleurie et de la Chapelle.

nicipal le 23. Son acceptation ne fait pas de doute car, dès l'annonce du projet, le Progrès civique (PC) l'a salué en émettant un communiqué intitulé ENFIN.

Le promoteur Jacques St-Pierre a expliqué que le projet compte quatre édifices. Celui donnant sur la rue de l'Église et faisant face au Jardin Saint-Roch, sera en dénivelation et aura entre qua-

tre et sept étages. Il s'agit d'une tour de 26 condominiums dont le prix moyen sera d'environ 90 \$ le pied carré. On y trouvera aussi un restaurant et un dépanneur.

Les édifices de la rue Fleurie et de la rue Saint-Vallier abriteront respectivement 17 et 16 condominiums, style town house dont le prix variera entre 72 \$ et

75 \$ le pied carré. Les logements coopératifs seront situés rue de la Chapelle et aux coins est des rues Saint-Vallier et Fleurie. Le projet coopératif est évalué à 2,5 millions \$, affirme M. St-Pierre.

Un aménagement paysager enjolivera la cour intérieure sous laquelle on retrouvera 52 espaces de stationnement. Seize autres espaces de stationnement seront mi-couvertes. Les 90 unités de logement se détaillent ainsi: un studio; cinq unités avec une chambre à coucher; 57 avec deux chambres à coucher et 27 avec trois chambres à coucher.

L'ÎLOT FLEURIE

La réalisation de ce projet tant attendu fera toutefois une grande victime: l'îlot Fleurie, que des citoyens du quartier, avec à leur tête le sculpteur Louis Fortier, ont créé dans ce trou mémorable. On y trouve maintenant des sculptures, des plantes et un jardin communautaire. Des discussions se poursuivent pour relocaliser le tout. Le jardin communautaire pourrait trouver place sur un terrain à côté de l'école Saint-Roch. Mais le temps presse pour régler le dossier, car les travaux de construction commenceront en mai ou juin.

POURQUOI
PAYER PLUS CHER
POUR UNE
4 PORTES?



14 888 \$*
169 \$**
Location, terme de 30 mois.
Comptant initial de 1 645 \$.

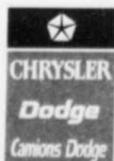
NEON 1998

Ensemble 22D :

- Moteur 2 litres, 16 soupapes, 132 chevaux
- Transmission automatique
- Climatiseur
- Radio AM/FM stéréo
- Deux sacs gonflables
- Poutres de renfort dans les portes
- Console centrale
- Volant inclinable
- Banquette arrière à dossier séparé
- Un plein d'essence avec chaque achat ou location d'un modèle 1998 neuf
- Plus 36 caractéristiques de série

Programme d'aide pour handicapés Chrysler
Rester admissible de 20 à 25 ans
à l'obtention des diplômes*

CHRYSLER CANADA
Financement offert par le Financier Chrysler Canada



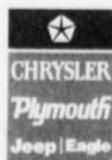
Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.

* Transport (630 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. ** Tarif mensuel établi d'après un modèle 1998, avec l'ensemble 22D. Comptant initial ou échange équivalent (transport 630 \$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement sera exigé. Aucun dépôt de sécurité requis. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9 c le km. Rabais du fabricant inclus. Offre d'une durée limitée, chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut vendre louer à un prix moindre et avoir à commander.

† Cette offre s'applique à certains modèles. Cette offre s'adresse aux diplômés de cégep et d'université 1997, 1996 et 1995. Elle peut être combinée à l'offre sur la Neon ci-haut mentionnée. Passez voir votre concessionnaire pour connaître les conditions et les détails.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

www.chryslercanada.ca



L'ex-d.-g. de Robert-Giffard devra verser 21 800 \$ à l'établissement

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — La cour d'appel maintient la condamnation de Léo-Paul Beausoleil, l'ancien directeur général du centre hospitalier Robert-Giffard, à payer 21 800 \$ à l'établissement.

Cette affaire, qui a fait couler beaucoup d'encre, remonte au début des années 1980. À la suite du congédiement de Beausoleil, des accusations criminelles avaient été portées contre lui et, de son côté, il avait intenté une poursuite de 250 000 \$ contre le CHRQ.

Après huit jours d'enquête devant le juge René Letarte, de la cour supérieure, Beausoleil s'était toutefois désisté de sa poursuite civile. Le procureur du centre hospitalier, M^r Michel Chabot, avait réagi en réclamant immédiatement à Beausoleil les montants que, selon la preuve, celui-ci s'était illégalement appropriés.

Le juge Letarte avait donné raison à M^r Chabot et condamné l'ancien directeur général à payer les 21 800 \$ à son ancien employeur. C'est la décision que Beausoleil avait portée en appel et que le tribunal de deuxième instance vient de confirmer.

Selon les juges Pierre Michaud, Jean-Louis Baudouin et Dionysia Zerbisias, la demande du centre hospitalier a bel et bien été introduite avant le désistement de Beausoleil. Si l'avocat de ce dernier avait déjà exprimé son intention de se désister, il n'a présenté le désistement, au sens de la loi, qu'un jour après que le CHRQ eut fait sa propre demande.

Implants mammaires

Le Dr Robert Guidoin, directeur du département des biomatériaux de l'université Laval, prononcera une conférence sur les implants mammaires au silicone et leurs dangers à 19 h aujourd'hui, au Quality Inn de Grand-Mère, 1851, 5^e Avenue. Pour inf.: Micheline B.Lambert, Info Implants mammaires, 833-8835 (Lévis).

COURS DE CUISINE PRIVÉS

Chef: FRANÇOIS ROBERT
COURS RÉGULIERS:

- Les bases de la cuisine I et II
Les thématiques: cuisine d'Italie, asiatique, poissons et fruits de mer, sushis, brunchs et déjeuners, initiation à la sommelierie.

Début des cours: semaine du 16 mars.

Jour, soir et samedi

Aussi: services aux entreprises

Info: 684-8811
ACADÉMIE CULINAIRE

de Québec

49-A, rue Marie-de-l'Incarnation

(en haut de Canac Marquis)

Recettes simples et peu coûteuses

pour le plaisir de recevoir...



EN BREF

QUÉBEC

De l'argent pour la Croix-Rouge

La Croix-Rouge, section Québec, lançait, hier au Musée du Québec sa campagne de souscription sous la présidence de Michel Dubé, directeur des services à la clientèle d'Hydro-Québec. Cette année, l'accent sera mis sur les dons corporatifs dont l'objectif a été fixé à 150 000\$. Outre les entreprises, la population sera également sollicitée via une campagne de porte à porte et à travers une série d'événements spéciaux (tournoi de golf, souper gastronomique, tournoi de quilles, dégustation de vins et fromages). Dans un communiqué, la Croix-Rouge mentionne que plus de 75% des sommes recueillies lors de cette campagne seront redistribuées en services directs à la population. Active dans deux domaines principaux, l'intervention humanitaire d'urgence et la prévention des blessures, les bénévoles de la Croix-Rouge, région de Québec, ont offert leur support, l'an dernier, lors de 327 événements ou sinistres venant en aide à quelque 1200 personnes. Côté prévention, la Croix-Rouge aussi dispense des sessions gratuites de prévention et de secourisme sans oublier, bien sûr, les cours de sécurité aquatique déjà reconnus ainsi que le cours de Gardiens avertis. L.F.

Nouveau directeur général au Centre local de développement des Chutes-de-la-Chaudière

Spécialiste de l'aménagement du territoire et du développement régional, Raymond Gouin assumera la direction générale du Centre local de développement des Chutes-de-la-Chaudière. C'est ce qu'a fait savoir le nouvel organisme, en précisant qu'un comité de sélection a désigné M. Gouin parmi une cinquantaine de can-

didatures. Destiné à favoriser le développement économique, social et culturel de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, le CLD amorcera son mandat le 1^{er} avril. Dans cette perspective, le nouveau d.g. est à élaborer l'organisation administrative de l'organisme, à élaborer les prévisions budgétaires et à fixer des objectifs pour 1998.

MAIL CHAMPLAIN

CARREFOUR LAVAL

PLACE STE-FOY

Un hommage à la beauté signé Dior

À l'achat de 33\$ ou plus de produits de beauté Christian Dior, Miss Dior, Diorissimo ou Diorella, vous recevrez :

- Trousse à maquillage Christian Dior
- Rouge Collection 3,5 g
- Mascara Fascination 3,5 g
- Diorissime 7,5 g
- Eau de toilette Dune miniature 5 ml
- Voile Lacté Dune 30 ml
- Eau de toilette Dune pour homme 1,2 ml vapo



À découvrir :
Capture Essentiel,
Réactivateur Jeunesse
30 ml; 59 \$,
50 ml; 89 \$.

AILES
LES AILES DE LA MODE

Offre en vigueur du 12 au 29 mars 1998 ou jusqu'à épuisement des stocks. Une prime par personne.



la semaine du 9^e
ANNIVERSAIRE
JUSQU'AU VENDREDI 13

SUSHI À 1\$

AVIATIC CLUB ET PAVILLON
«JURASSIC NIGHT»
AMBIANCE NEANDERTALE AU PAVILLON
BAND LIVE
LES BLUES BROTHERS DE L'AVIATIC
ET PLUS...
PLAISIR GARANTI

RÉSERVATION 522 3555

Fido vous fait un prix d'ami.



Nokia 2190 EFR

50\$

Cette offre se termine
le 31 mars 1998.

Il y a un petit quelque chose qui nous dit que vous êtes fait pour Fido. Et ce petit quelque chose, c'est peut-être le prix de l'appareil Nokia 2190 à seulement 50 \$. À moins que ce ne soit notre choix de forfaits très avantageux. Mais d'une façon ou d'une autre, vous aimerez votre Fido : ça se lit sur votre visage !

Choix de forfaits

400 minutes 40\$ par mois 100 minutes 20\$ par mois

- Quelle que soit l'heure
- Facturation à la seconde
- Aucun contrat à long terme

Offre en vigueur avec abonnement Fido®. Carte à puce Fido à seulement 25 \$. Pour plus de renseignements sur le prix du permis SCP et des Services personnalisés, ainsi que sur les frais d'interurbain et d'itinérance, passez au point de vente Fido de votre choix.

www.fido.ca



fido

C'EST VOUS
LE MAÎTRE.

fido LES MAGASINS

- Place Sainte-Foy, édifice des Ailes de la mode, en face du Beaugarte
- Place Laurier, en face du magasin Le Château, 1^{er} étage
- Galeries de la Capitale, près du magasin Eaton, 2^e étage
- Les Galeries Chagnon, Lévis

Fido est une marque déposée de Microcell Solutions Inc.

Fido vous attend aussi dans les points de vente participants de la grande région de Québec :



LÉVIS

Un nom pour le cégep

À la veille de son 30^e anniversaire, le cégep de Lévis-Lauzon est à la recherche d'un nouveau nom et, dans cette perspective, a lancé un con-

cours ouvert à toute la population. Présentement en cours, le concours se déroulera jusqu'au vendredi 3 avril. Tout le monde peut présenter ses suggestions en utilisant le formulaire de participation préparé à cette fin et disponible au cégep. Les noms suggérés peuvent être associés à des

personnages depuis plus d'un an ou avoir un lien avec la localisation géographique ou la fonction de l'établissement. Les suggestions seront soumises à un jury de sélection qui fera par la suite ses recommandations au conseil d'administration qui fera son choix à l'occasion de sa réunion du 29 avril. M.S.-P.

Optez pour une croissance garantie.

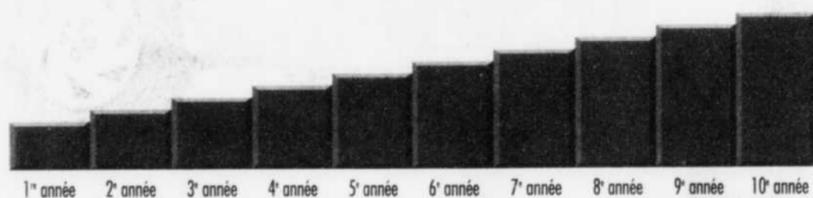
**TAUX PROGRESSIF GARANTI:
DE 4,25 % LA 1^{re} ANNÉE
À 7,50% LA 10^e ANNÉE**

Vous cherchez un produit qui offre à la fois sécurité, rentabilité et flexibilité pour votre REER? Les Obligations du Québec (OTQ) à taux progressif sont idéales car elles assurent une croissance garantie à votre placement tout en conservant la flexibilité nécessaire pour profiter de hausses éventuelles de taux d'intérêt.

Avec les OTQ à taux progressif, vous profitez de l'un des meilleurs rapports sécurité - rendement offerts actuellement sur le marché de l'épargne. Constatez-le par vous-même, elles possèdent tout ce que vous attendez d'un bon placement:

- **capital et intérêts garantis à 100%** par le gouvernement du Québec, même au-delà de 60 000 \$ et d'un terme de cinq ans; les OTQ sont **absolument sans risques**;
- leur **taux progressif** garanti pendant dix ans est très **concurrentiel**;
- elles sont **remboursables chaque année** à leur date anniversaire, vous offrant ainsi toute la flexibilité nécessaire dans le contexte actuel de fluidité des taux d'intérêt;
- elles sont admissibles au **REER** et au **FERR**. De plus, **aucuns frais** d'adhésion ou de sortie ne viennent diminuer votre rendement et les **frais de transfert vous seront remboursés**.

Et mieux encore, vous avez tout intérêt à garder vos OTQ à taux progressif le plus longtemps possible **puisque leur rendement croît avec les années**.



UN COUP DE TÉLÉPHONE SUFFIT!

Pour vous procurer des Obligations à terme du Québec à taux progressif, appelez un de nos agents d'investissement dès aujourd'hui au (418) 521-5229 pour la région de Québec ou au 1 800 463-5229, **du lundi au vendredi de 8 h à 20 h**.

Les produits de Placements Québec sont aussi offerts chez les intermédiaires en assurance, les courtiers en valeurs mobilières et dans les institutions financières.

Les formulaires et dépliants sont disponibles dans les bureaux de Communication-Québec et dans plus de 1 000 bureaux de poste corporatifs.

IMPORTANT: le ministre des Finances se réserve le droit de modifier les taux qui seront offerts.



**PLACEMENTS
QUÉBEC**

Notre intérêt à tous

www.placementsqc.gouv.qc.ca

1 800 463-5229

LES OBLIGATIONS À TERME DU QUÉBEC

Québec

PLACE DE LA GARE



L'artiste sculpteur Charles Daudelin

500 000 \$ pour le projet de fontaine

LISE FOURNIER
Le Soleil

QUÉBEC — Le monumental projet d'œuvre-fontaine de Place de la gare sur le boulevard Charest, évalué à un peu plus de un demi-million, sera finalement construit dès la fonte des neiges. Dévoilé aujourd'hui, ce projet, qui, jusqu'à présent, avait fait l'objet du plus grand secret, est une création du célèbre artiste Charles Daudelin, à qui la Ville de Québec a passé une commande l'été dernier.

ARTISTE FIER

Joint, hier, à sa résidence, M. Daudelin a d'abord voulu dire combien il était fier de cette contribution à la Ville de Québec. Et son œuvre elle-même, il la dépeint en termes de puissance. « J'ai voulu créer un important mouvement d'eau dans cette fontaine, a-t-il dit lors d'une conversation téléphonique. Composée de trois immenses plaques d'acier de 18 sur 20 pieds, la sculpture jaillit du sous-sol et le mouvement de l'eau ajoute une impression de force et de bouillonnement à l'image de nos grands barrages hydroélectriques, d'indiquer M. Daudelin qui déclarait du même souffle qu'une œuvre pareille constituait, à ses yeux, un merveilleux cadeau de fin de carrière.

Lundi, le conseil municipal a d'ailleurs fait franchir une autre étape au projet en octroyant à la firme Construction T.C.L. (1990) inc. de Beauport — le plus bas soumissionnaire sur les neuf compagnies en lice — l'érection du bassin et les travaux connexes incluant l'éclairage. La réalisation de ces travaux a été adjugée pour la somme de 465 000 \$ dont près de la moitié sera défrayée par la Commission de la capitale nationale en vertu d'une entente. Ce montant n'inclut pas toutefois les honoraires de l'œuvre elle-même.

Ce réaménagement des alentours de la gare du palais était dans les plans de l'administration municipale depuis belle lurette sauf que l'argent manquait. L'an dernier, la Commission de la capitale nationale et Hydro-Québec décidaient de s'impliquer financièrement dans l'aménagement de Place de la gare.

Ce qui a permis d'enclencher les travaux de ce site riche en patrimoine et en histoire et que les Québécois pourront prochainement visiter.

HOMMAGE À HYDRO

En échange de sa participation financière, Hydro-Québec est symbolisé dans l'œuvre elle-même et les concepteurs ont aussi prévu graver dans la pierre du bassin un texte démontrant l'importance et l'impact de l'hydroélectricité dans le développement économique du Québec et de son industrie en général. Quant à l'interprétation et la mise en valeur de l'aspect historique et archéologique de la place, les responsables de la mise en valeur du patrimoine proposent de créer un point fort, unique et centralisé dans la partie est du site. Selon le document, il s'agirait d'un module présentant quatre vitrines mettant en valeur des objets, des textes et des artefacts.

Rappelons que déjà une grande partie des travaux d'aménagement dans le secteur de la gare du Palais ont été effectués l'an dernier. Ainsi, les aires de stationnement en façade de la gare ont été réduites du tiers et les travaux sur le boulevard Charest et la rue Saint-Paul effectués dans le même temps.

Les Florales de retour à Québec en 2002

Le succès de 1997 garant de l'avenir

JACQUES DRAPEAU
Le Soleil

■ QUÉBEC — L'Association internationale des producteurs de l'horticulture a autorisé la Ville de Québec à tenir la seconde édition de ses Florales internationales, du 5 au 14 avril de l'année 2002.

Tout juste rentré de Londres où il a participé à un important congrès, l'agronome Jacques Côté, directeur général de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec, avait peine à contenir son enthousiasme lorsqu'il a fait part de la nouvelle au SOLEIL.

«Trois années de travail avaient été nécessaires pour convaincre l'organisme d'inscrire Québec sur le circuit des grandes expositions horticoles internationales mais quelques mois de démarches ont suffi, après notre succès de 1997, pour décrocher un nouvel appui», jubilait M. Côté au cours d'une entrevue.

Modeste par rapport aux grands rendez-vous du genre sur la planète, Québec en fleurs aura gagné ses lettres de noblesse grâce notamment au sens de l'équilibre qu'il s'est imposé, au succès financier qu'il a produit et à l'heureux mariage des partenaires qu'il a

entraîné.

«Nombreuses sont les grandes villes du monde qui espèrent présenter un événement de ce genre, mais très peu reçoivent la bénédiction de l'association», rappelle M. Côté.

De fait, seulement neuf expositions horticoles internationales se dérouleront sur la planète d'ici l'an 2002, incluant Québec bien sûr. Preuve que les autorisations sont accordées avec parcimonie: seule Manille (Philippines) a été autorisée à tenir une exposition horticole internationale cette année. Dans quatre ans, Amsterdam (Hollande) sera la seule, avec Québec, à accueillir le monde entier dans le cadre de ce circuit.

COUP DE FOUDRE

Entre le 4 et le 13 avril 1997, 150 000 personnes étaient littéralement tombées amoureuses des Florales de Québec. Qui ne se souvient pas des



Jacques Côté se souvient d'avoir fait rigoler bien du monde en prédisant 50 000 visiteurs aux premières Florales.

images montrant les longues files d'attente aux portes du Centre des congrès et à Place Québec?

«J'avais fait rigoler bien du monde lorsque j'avais osé prédire 50 000 visiteurs à nos premières Florales», se souvient parfaitement Jacques Côté. L'événement auquel 10 pays avaient

participé, avait généré des profits des 100 000\$.

«Nous serons riches d'une année d'expérience», a rappelé M. Côté qui refuse, par ailleurs, de se montrer très précis au sujet du contenu des secondes Florales internationales de Québec.

En attendant le grand rendez-vous de

2002, une centaine de délégués en provenance de 25 pays s'amèneront à Québec en septembre pour participer au 50^e congrès de l'Association internationale des producteurs de l'horticulture. Les délibérations seront ponctuées de nombreuses visites touristiques dans toute la région de Québec.

JULIE A BRÛLÉ SON CHUM, MAIS PAS SA CAVALIER.



CAVALIER Z22

188\$*
/mois

LOCATION 36 MOIS
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

LA CAVALIER Z22 EST
CONSTRUITE POUR ALLER
AU-DELÀ DE VOS EXIGENCES.

RIEN N'ARRÊTE LA CAVALIER

- Moteur 2,2 litres
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Poutrelles latérales de sécurité
- Protection antidécharge de la batterie
- Suspension indépendante à l'avant
- Boîte manuelle à 5 vitesses
- Sacs gonflables, côtés conducteur et passager
- Direction assistée à crémaillère
- Moulures protectrices latérales

L'Association des concessionnaires Chevrolet Oldsmobile du Québec



Assistance
ROUTIÈRE
TOTAL



*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules de base neufs 1998 en stock. Photo à titre indicatif seulement. Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (ou échange équivalent) de 1 825\$. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité requis de: 300\$. Première mensualité exigée à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de 8¢ du kilomètre après 60 000 km. L'Assistance routière et la Garantie GM TOTAL™ sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. **Rabais aux diplômés taxable et accordé selon les critères établis par le manufacturier. ***Banque TD et GM titulaires de licence des marques. ****Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. *Marque de commerce de la Banque TD. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.



LE QUÉBEC LE CANADA

Une justice trop chère et trop lente Québec s'inquiète de la baisse des causes enregistrées au civil

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC — La baisse constatée du volume des activités en matière civile à la cour du Québec de même qu'au tribunal des petites créances intrigue le ministère de la Justice qui se demande si la lenteur du processus judiciaire et les coûts élevés du système ne découragent pas les citoyens.

«Les délais pour obtenir justice sont trop longs», tranchait dernièrement le sous-ministre du ministère de la Justice à l'occasion d'une comparution devant la commission parlementaire de l'administration publique.

«Des observateurs estiment que les coûts sont trop élevés et sont de nature à décourager les gens de la classe moyenne», précisait Michel Bouchard. Ça ne serait pas nécessairement le cas des gagnepetit qui peuvent se rabattre sur l'aide juridique

ou encore des grandes corporations dont les moyens financiers semblent parfois inépuisables.

«J'aurais moi-même des difficultés à payer mon avocat si j'étais poursuivi pour une infraction. Pourtant, je ne suis pas l'un des moins bien payés au gouvernement du Québec», avouait M. Bouchard dont la rémunération annuelle dépasse les 100 000\$. «Certains avocats de pratique privée me disent qu'ils n'auraient pas les moyens de payer les honoraires qu'ils demandent à leurs clients...»

Selon des données fournies par le ministère de la Justice, le nombre de dossiers ouverts à la chambre civile de la cour du Québec a chuté depuis 1992, passant de 89 241 à 67 635 dossiers. À la chambre criminelle, 90 924 dossiers ont été ouverts en 1997 comparativement à 134 313 en 1992.

Au tribunal des petites créances, 34 923 dossiers ont été ouverts en 1997, soit 5510 de moins qu'il y a cinq ans.

À l'occasion de sa comparution, le sous-ministre Bouchard a indiqué que des mesures sont en marche pour «redresser la situation en matière d'administration de la justice» et pour réduire les délais et les coûts.

Il a mentionné la création d'un comité chargé de procéder à la révision globale de la procédure civile. Ce groupe de travail est composé des juges en chef des trois juridictions Québec ainsi de représentants du Barreau du Québec et du ministère de la Justice. On veut poursuivre les efforts amorcés en 1996 et qui ont mené à une modification du Code de procédure civile au début de 1997.

M. Bouchard a aussi révélé que l'État était à re-

garder l'opportunité de recourir davantage à des modes extrajudiciaires, comme la conciliation, pour résoudre des conflits. «Nous estimons que l'on n'a pas nécessairement à se présenter devant le tribunal pour obtenir justice. Nous avons déjà commencé à expérimenter ce recours avec la médiation familiale.»

Par ailleurs, le sous-ministre de la Justice a indiqué que des discussions allaient bon train avec les juges en chef au sujet de l'autonomie administrative souhaitée par la magistrature. «Les juges considèrent que leur indépendance passe aussi par leur autonomie administrative et que le pouvoir exécutif doit reconnaître à la magistrature le droit de se gérer et de prendre des décisions.»

Si le ministère de la Justice ne ferme pas la porte à une plus grande autonomie des juges, le sous-ministre a soutenu qu'il faudra trouver la façon dont la magistrature devra rendre des comptes.

Le sous-ministre à la Justice admet qu'il pourrait difficilement s'offrir un avocat

FUITES AU REVENU

Les audiences tournent au polar

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

QUÉBEC — Les audiences de la Commission d'accès à l'information sur les allégations de fuites de renseignements personnels prennent des allures de polar.

Les deux seuls fonctionnaires du Revenu ayant la responsabilité des dossiers à «circulation restreinte» litigieux ne s'expliquent pas comment celui du bloquiste Ghislain Lebel s'est retrouvé au cabinet du ministre Roger Bertrand lors de l'été 96.

Johanne Daigle, directrice du Service de recherche des déclarations non produites, et son adjoint Roger Gendreau, ont affirmé que l'original du dossier de M. Lebel était rangé dans un classeur dont eux seuls détiennent la clé.

Vendredi, les commissaires de la CAI ont appris que la ministre du Revenu Rita Dionne-Marsolais et la sous-ministre Nicole Malo jugent normal que le cabinet politique soit prévenu d'une situation pouvant devenir explosive sur la place publique.

Hier, les mêmes commissaires ont appris que les deux fonctionnaires qui s'occupent des cas problématiques ignorent comment cette information transite de «l'administratif» au «politique».

«Je ne peux l'expliquer», a dû admettre Johanne Daigle. «Il n'y a que moi et M. Gendreau qui pouvons accéder à la filière», a-t-elle insisté. «Je ne comprends pas», a lancé son collègue.

Tous deux ont soutenu n'avoir jamais transmis à qui que ce soit une copie du dossier du député bloquiste. Mme Daigle a même précisé qu'elle ne savait pas qui était Ghislain Lebel et que son dossier n'était pour elle qu'un dossier à «circulation restreinte» comme un autre. «Je ne suis pas beaucoup la politique», a-t-elle dit. Une autre personne devait cependant être mieux renseignée puisque la mention «BQ-Chambly» est inscrite sur la photocopie qui a été retrouvée au cabinet du ministre. Le bloquiste Lebel est le représentant de la circonscription de Chambly aux Communes.

Au quatrième jour des audiences, la politique a aussi rattrapé les travaux de la Commission. Les libéraux ont demandé à être partie prenante aux audiences publiques.

Par l'entremise de Me Pierre Bellavance, le président du groupe parlementaire libéral à l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, a souhaité obtenir le statut de «participant».

Le président de la CAI, Paul-André Comeau, le lui a refusé. Ce statut aurait permis à l'avocat de contre-interroger à sa guise les témoins défilant à la barre. Il a coupé la poire en deux et créé un nouveau statut, celui de «intervenant». Me Bellavance pourra poser des questions aux témoins, mais seulement avec l'aval de la Commission.

L'avocat de M. Chagnon avait justifié sa requête en indiquant que les députés libéraux étaient en droit de s'interroger sur l'utilisation que peut faire le gouvernement des informations qu'il détient sur les élus.



Le chef conservateur a surpris certains de ses députés, hier, en laissant son passage chez les libéraux québécois.

Charest réfléchit...

JOEL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

OTTAWA — Coup de théâtre, hier, à Ottawa: Jean Charest a décidé de s'imposer une brève période de réflexion en compagnie de sa famille et de ses proches collaborateurs avant de déterminer de manière définitive s'il sollicitera ou non la direction du Parti libéral du Québec (PLQ).

Cette décision du chef conservateur intervient après qu'il affirmé à deux reprises lundi et tout au long de la semaine dernière, au moment où il effectuait une tournée du pays, qu'il n'avait guère l'intention de quitter la capitale fédérale en direction de Québec. Elle intervient aussi après qu'il eut juré à ses propres députés, lors d'une conférence téléphonique, qu'il comptait bien les diriger jusqu'à ses prochaines élections fédérales, prévues au plus tard en l'an 2002, et après que l'ancien chef conservateur Joe Clark lui eut conseillé de demeurer à Ottawa.

En conférence de presse, hier, le chef conservateur a expliqué sa décision en disant que la pression populaire, qui allait crescendo jour après jour, le forçait à prendre le temps de réfléchir en toute quiétude, loin des feux de la rampe, aux options qui s'offrent à lui. Dans la seule journée de lundi, il a reçu quelque 189 lettres par courrier électronique à son bureau de la colline parlementaire, sans compter les télécopies et les lettres postées, l'invitant à solliciter la direction du PLQ afin de sauvegarder l'unité du pays.

«Je suis sensible à l'intensité des propos tenus à mon sujet au cours de la dernière semaine. Après avoir consulté mon épouse Michèle et nos enfants, nous avons décidé d'écouter et de consulter sur le choix qui se présente à nous», dit-il.

Cette décision du chef conservateur a pris par surprise la majorité de ses collègues qui s'attendaient à ce qu'il réitère de manière catégorique hier son refus de faire le saut en politique provinciale.

On
s'attendait
à un refus
catégorique
au PC

Jean Charest dit ne pas s'être fixé d'échéancier précis avant de rendre son verdict. Ses députés, qu'il a rencontrés pendant près de deux heures, hier, s'attendent toutefois à ce qu'il fasse son nid d'ici à une semaine.

L'un après l'autre, les députés conservateurs interrogés ont soutenu que Jean Charest annoncera qu'il restera à Ottawa au terme de sa réflexion. «M. Charest n'a pas décidé de partir et la plupart d'entre nous au caucus sommes convaincus qu'il va rester à Ottawa», a dit le député terre-neuvien Charles Power.

«C'est une décision sage de vouloir évaluer les tenants et aboutissants, mais je demeure convaincu que le rôle le plus utile qu'il peut jouer est à Ottawa», a renchéri son collègue André Bachand.

D'emblée, l'homme politique le plus en demande au pays a admis que sa décision fera autant d'heureux que de mécontents. D'autant plus que sa candidature éventuelle suscite déjà d'énormes attentes, au Québec et dans le reste du pays, à la lumière de plusieurs sondages prédisant qu'il pourrait faire mordre la poussière aux péquistes de Lucien Bouchard et éviter ainsi la tenue d'un troisième référendum.

«La décision, quelle qu'elle soit, ne fera pas plaisir à tout le monde, c'est certain. Elle ne pourra pas non plus être parfaite. Elle sera guidée par mon évaluation personnelle de la situation. Elle ne sera pas influencée par une logique uniquement partisane. Ce sera ma décision et celle de ma famille.»

Durant sa conférence de presse, le chef conservateur n'a pas manqué l'occasion de décocher des flèches à l'endroit des libéraux de Jean Chrétien et des péquistes de Lucien Bouchard.

Aux libéraux, il a reproché d'être obsédés par la ligne dure à l'endroit du mouvement souverainiste. Aux péquistes, il a reproché d'aller à l'encontre de la volonté populaire en s'engageant à organiser un autre référendum. «Ils sont tous les deux débranchés des attentes de la population.»



La ministre Robillard s'accommoderait difficilement du plan B.

...Lucienne Robillard aussi

OTTAWA — De plus en plus mal à l'aise avec la ligne dure de son propre gouvernement à l'endroit du mouvement souverainiste, la ministre fédérale de l'Immigration, Lucienne Robillard, songe à solliciter la direction du Parti libéral du Québec (PLQ).

La ministre, qui avait déjà été tentée de briger la direction du PLQ en 1993, s'accorde une période de réflexion indéterminée avant de faire connaître ses intentions. «Quand on est Québécois et qu'on est fédéraliste, on est obligé de réfléchir à une telle question quand un poste si important devient disponible», a expliqué hier Mme Robillard, qui a notamment été ministre de la Santé dans le gouvernement Bourassa.

La ministre n'a pas encore fait savoir à son patron Jean Chrétien qu'elle songeait à revenir sur la scène politique provinciale. Sous le couvert de l'anonymat, un proche conseiller de Mme Robillard a indiqué que cette réflexion qu'elle s'impose démontre qu'elle est de plus en plus mal à l'aise avec le plan B du gouvernement Chrétien, notamment le renvoi devant la Cour suprême contestant la légalité d'une déclaration unilatérale d'indépendance du Québec.

Si elle décide de plonger dans la course, cela pourrait contraindre les tenants de cette ligne dure au sein du gouvernement à effectuer un virage dans le dossier de l'unité nationale, indique-t-on.

Chose certaine, la décision qu'elle rendra ne sera pas subordonnée à celle du chef conservateur Jean Charest, qui a annoncé hier qu'il s'impose une brève période de réflexion à la lumière de la pression des gens d'un bout à l'autre du pays qui lui demandent de solliciter la direction du PLQ.

«Le débat (provoqué par la démission de Daniel Johnson) est très sain. Cela permet aux gens de réfléchir, de voir encore à la place du Québec au sein Canada et c'est ce pourquoi je suis entrée en politique sur la scène fédérale», dit-elle.

Attendu de pied ferme à Québec

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — Le Parti québécois ne semble plus docter que Jean Charest va faire le saut en politique provinciale et parle déjà de «dégonfler sa baudruche» vide d'idées politiques.

Si M. Charest maintient les suspens autour de sa candidature à la direction du PLQ, hier, le vice-premier ministre Bernard Landry l'a traité en présumé adversaire en vue du prochain scrutin général, en l'attaquant durement.

«Pour M. Charest, il semble y avoir un tel gonflement à l'hélium de l'image pour un substrat d'idées tellement faible qu'il est tentant de vouloir dégonfler la baudruche le plus rapidement possible. Il faut voir ce qu'il a à dire pour confronter ses idées, s'il en a, avec les nôtres, qui en avons.»

S'il affirme que «nous, on ne choisit pas le chef du parti adverse», il a néanmoins déploré que M. Charest s'impose comme un favori dans la course aux yeux de plusieurs fédéralistes. «La question (à débattre) est la question historique du Canada et du Québec. Est-ce que ce n'est pas trahir l'une et l'autre en attachant à la popularité d'un homme dont on ne connaît pas les idées, le sort de choses aussi importantes.»

M. Landry se fait fort d'affirmer que son chef, Lucien Bouchard, allie le charisme aux «idées puissantes sur le destin du Québec». Les pressions du reste du Canada sur M. Charest constituent, a-t-il dit, «un spectacle illustrant le désarroi canadien, hélas! De n'être capable de pratiquer ni le plan «A» ni le plan «B», donc de se condamner au plan «B» et d'accélérer les choses en termes de souveraineté du Québec.»

M. Landry n'a pu s'empêcher de commenter la situation dans laquelle se trouve l'actuel chef du Parti conservateur. «Sur le plan médiatique, a-t-il ironisé, de se faire supplier, trois fois par jour, à la télévision, pendant des jours, ça lui



«Laissons-le réfléchir», dit Lisa Frulla.

rend l'attente plus douce. À sa place, je ne serais pas trop flatté de voir les Conservateurs le pousser ici. C'est dangereux des deux côtés. Il pourrait être le second choix ici et le second choix, là-bas.»

LIBÉRAUX

Les députés du PLQ ont réagi avec prudence au délai que se donne M. Charest avant de décider s'il quittera Ottawa pour tenter d'accéder à la direction du PLQ. Le whip du caucus, Georges Farrah, soutient que, malgré l'indécision, «c'est intéressant (de voir) que le parti attire des candidats aussi intéressants.»

La députée Liza Frulla (Marguerite-Bourgeoys) a répété que si M. Charest fait acte de candidature au PLQ, elle s'abstiendra de briguer le poste.

«À partir de maintenant, on devrait respecter ce moment (de réflexion) avec sa famille. Ce moment d'intériorisation par rapport à ce qu'il veut faire. Il veut réfléchir.»

Par contre, le député de Brome-Missisquoi, Pierre Paradis, a indiqué qu'il n'écarte pas de se présenter, même contre Jean Charest. «Je suis dans la même situation qu'hier. Jusqu'ici, j'ai suffisamment d'encouragement pour continuer à travailler avec détermination. Je poursuivis les consultations téléphoniques. Il faut continuer à travailler le programme, l'organisation. Il faut s'assurer, sur le plan financier, de se rendre au bout.»

ADOLESCENTS ET ÉTUDES

Québec songe à limiter la semaine de travail à 15 heures

QUÉBEC (PC) — La loi devrait interdire à un employeur de faire effectuer plus de 15 heures de travail par semaine à un enfant pendant la période où il est tenu de fréquenter l'école.

Telle est la principale recommandation contenue dans un document de consultation sur le travail des enfants. L'Assemblée nationale se penchera au cours des prochaines semaines sur ce document.

Le document, déposé en Chambre hier par le ministre du Travail, Matthias Rioux, rappelle que dans une étude menée par le ministère de l'Éducation, les jeunes eux-mêmes considéraient qu'il est difficile de fournir plus de 15 heures de travail par semaine sans nuire aux études. «Ceux qui en fournissent plus de 20 heures en reconnaissent l'excès».

Les données indiquent que 40% des jeunes Québécois du niveau secondaire travaillent actuellement. Le tiers d'entre eux travaillent de une à cinq heures par semaine, 29% d'entre eux de six à 10 heures mais 12% plus de 21 heures.

La garde d'enfants et la distribution des journaux est l'occupation principale pour les élèves des niveaux de secondaire I ou II tandis que vers la fin du secondaire, les élèves qui travaillent occupent des emplois principalement dans les commerces.

Le ministère de l'Éducation a constaté que la moyenne scolaire a tendance à baisser chez l'élève dès que le travail dépasse 10 heures par semaine.

Par exemple, pour une moyenne scolaire de 73% chez les élèves travaillant 10 heures ou moins par semaine, on enregistre 71,7% pour ceux qui travaillent entre 11 et 15 heures par semaine, puis 70,1% (16h et 20h), et 68,4% chez ceux qui travaillent plus de 21 heures.

Le document signale toutefois que même si la loi interdisait à un employeur de faire travailler un jeune étudiant plus qu'une certaine limite, il serait toujours loisible à l'étudiant de dépasser la limite en cumulant divers emplois.

Seule l'autorité des parents pourrait alors contrer les abus.



La moyenne scolaire des jeunes qui travaillent est moins élevée.

ACCIDENTÉS DU TRAVAIL

La CSN veut faire limiter l'usage de la vidéo

MONTREAL (PC) — La CSN demande au ministre de la Justice d'interdire ou, à tout le moins, de baliser le recours à des filatures et à des vidéos pour tenter de prendre en défaut des accidentés du travail.

Le vice-président de la CSN responsable des questions de santé et sécurité au travail Marc Laviolette a dénoncé ce qu'il qualifie de «endosse» à recourir à ces formes d'enquête pour dépister des fraudeurs. Ces enquêtes proviennent soit de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) soit d'employeurs qui embauchent une firme privée d'investigation.

Selon la CSN, ces enquêteurs privés dépassent parfois les bornes, allant jusqu'à filmer un travailleur accidenté dans sa chambre à coucher, avec des jumelles et un téléobjectif.

Dans un autre cas, un ouvrier de la construction qui s'était fait une entorse lombaire en transportant des sacs de ciment s'est fait filmer à travers une brèche dans la clôture de sa maison. On lui a reproché d'avoir arraché des mau-

vaises herbes dans son jardin.

M. Laviolette rapporte des cas où on aurait dégonflé les pneus de la voiture d'un accidenté du travail pour l'obliger à se pencher pour en vérifier l'état. Dans d'autres cas, on a déposé de la monnaie par terre, près de la voiture ou près du domicile de l'accidenté du travail, pour l'inviter à la ramasser.

De tels outils ou de tels «pièges» pour dépister des soi-disant fraudeurs sont disproportionnés, soutient M. Laviolette. «On utilise une massue pour écraser une mouche.»

Le vice-président de la CSN demande donc au ministre québécois de la Justice Serge Ménard d'interdire de telles procédures ou, à tout le moins, de les baliser sévèrement pour empêcher les abus.

LIMITES

La CSN suggère par exemple que les enquêteurs soient contraints d'obtenir une autorisation avant d'utiliser de tels moyens, par exemple auprès du Tribunal des droits de la personne.

Une résidence sur 50 a reçu la visite de cambrioleurs

OTTAWA (PC) — Une résidence sur 50 a eu la visite d'un cambrioleur en 1996, ce qui confère au Canada l'un des taux d'introductions par effraction les plus élevés du monde industrialisé, révélait hier Statistique Canada.

La Colombie-Britannique a enregistré le taux le plus élevé par tranche de 100 000 habitants parmi les provinces. Le Québec arrivait au quatrième rang — avec un taux supérieur à ceux de l'Alberta, de l'Ontario et de l'ensemble des provinces atlantiques.

PIRE À REGINA

C'est la ville de Regina qui affichait le taux le plus élevé parmi 25 grandes régions métropolitaines au pays, suivie de Saskatoon et Vancouver.

Le taux d'entrées par effraction était plus faible dans les provinces de l'Atlantique, et il était le plus bas à Terre-Neuve — moins de la moitié du taux de

la Colombie-Britannique.

«L'introduction par effraction compte parmi les infractions contre les biens les plus fréquentes et les plus graves», note Statistique Canada dans un communiqué. Ce crime peut non seulement aboutir à la destruction de biens, mais il constitue également une invasion de l'espace personnel qui peut inspirer chez ses victimes la peur de vivre un autre incident ou de se faire blesser.»

Des données recueillies par la police indiquent que les cas d'entrées par effraction impliquant de la violence sont rares. Seulement environ 1% du total des entrées par effraction en 1996 ont donné lieu à un acte de violence.

Après avoir régressé pendant trois années d'affilée au début des années

90, les introductions par effraction dans les résidences ont augmenté en 1996 pour la deuxième année d'affilée. Un peu plus de 242 000 cas ont été rapportés.

Dans les entreprises et les établissements commerciaux, le taux est demeuré stable en 1996, après avoir chuté pendant quatre années consécutives.

Statistique Canada rapportait également que les jeunes formaient 40% des 46 200 personnes accusées d'introductions par effraction en 1996.

Au sein des pays industrialisés, seuls l'Angleterre et le Pays de Galles avaient à déplorer un taux plus élevé d'entrées par effraction que le Canada. Les Pays-Bas occupaient le troisième rang, les États-Unis, le quatrième.

Le Québec arrive au 4^e rang, après l'Alberta, l'Ontario et les Maritimes

VENTE FIN DE SAISON

Pourquoi attendre l'hiver prochain?

Du jamais vu!

PLAN MISE DE CÔTÉ
Achetez votre manteau maintenant, portez-le l'hiver prochain

NOUS PAYONS LA TPS

SUPER SPÉCIAUX • SUPER BAS PRIX

Jaquette doublée fourrure	A partir de 99\$
Blouson de cuir	149\$
Manteau de laine long	199\$
Pelisse doublée fourrure	248\$
Cachemire et laine	339\$
Manteau alpaga et laine	349\$
Jaquette d'agneau retourné	749\$

MANTEAUX - THERMOLOFT EN RÉDUCTION

Manteau court	A partir de 179\$
Manteau microfibre long	199\$
Manteau microsuède court	269\$
Manteau microsuède long	299\$
Pelisse microfibre doublée	479\$

DU JAMAIS VU!

Castor rasé teint 7/8	999\$	41 ⁶²⁵ par mois
Pelisse doublée nutria	1497\$	62 ³⁸⁵ par mois
Castor long poil 7/8	1649\$	68 ⁷⁰⁵ par mois
Queues de vison bleu iris	1749\$	72 ⁸⁷⁵ par mois
Rat musqué long	1749\$	72 ⁸⁷⁵ par mois
Vison ranch ou demi-buff	2499\$	104 ¹²⁵ par mois
Vison femelle	3699\$	154 ¹³⁵ par mois

VISON FEMELLE
Collection spéciale, grandes tailles

Chapeaux, boas et bandeaux en vison, A partir de 29\$ et 49\$
castor rasé ou renard, chapeaux en tissu ou avec fausse fourrure - 15% du prix déjà réduit

OFFRE DE CRÉDIT EXCEPTIONNELLE

24 MOIS*

SANS INTÉRÊT

DES RABAIS JUSQU'À 75% sur marchandises sélectionnées

HEURES D'OUVREURE
Lundi - Mardi - Mercr. • 9h30 à 17h30
Jeudi - Vendr. • 9h30 à 21h
Sam. • 9h30 à 17h
Dim. • fermé

Prix sujets à vente préalable
• les rabais ne s'appliquent pas aux ventes antérieures.
• Un seulement

*C.A.C.: ne payez aucun intérêt - 24 paiements égaux seulement - Taxes applicables payées à l'achat



PRÉMONT FORGUES
FOURRURES • MANTEAUX
PLACE DE LA CITÉ • 2^e niveau 654-3660

Le drapeau de tous les Québécois

Le drapeau fleurdelisé célèbre en 1998 son cinquantenaire. Symbole d'appartenance et de rassemblement de tous les Québécois, son histoire est pourtant méconnue. La brochure **Le fleurdelisé** nous raconte cette histoire pleine de surprise.

36 pages
48 illustrations et photos

4,95\$

Épinglette **Fleur de lis, 50 ans**
Créée à l'occasion du 50^e anniversaire du drapeau québécois, appelé le fleurdelisé.

Marine et or

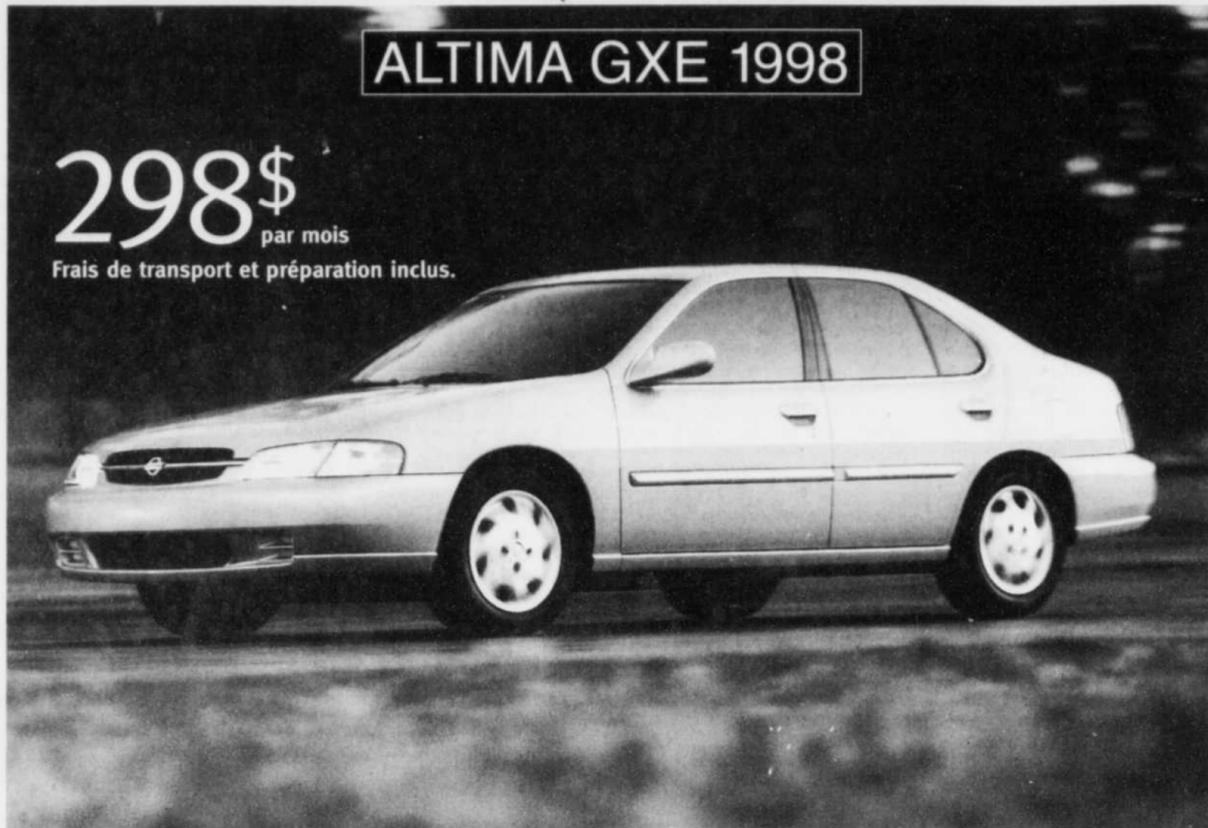
2\$

Vente et renseignements:

Chez votre libraire Internet: <http://doc.gouv.qc.ca>

Commande postale: Télécopie: (418) 643-6177
Les Publications du Québec 1 800 561-3479
C.P. 1005 Téléphone: (418) 643-5150
Québec (Québec) **1 800 463-2100**
G1K 7B5

Les PUBLICATIONS DU QUÉBEC



ALTIMA GXE 1998

298\$
par mois

Frais de transport et préparation inclus.

Altima.
Peu importe le calcul,
vous obtiendrez la
bonne réponse.

298\$*
par mois

ALTIMA GXE 1998 (T4RG78 AE00)

Location 36 mois*

- Moteur 2,4 L, 16 soupapes, DACT (150 ch)
- Deux rétroviseurs extérieurs à commande électrique (couleur harmonisée)
- Pneus toutes saisons P195/65 R15
- Téléouverture du coffre et de la trappe du réservoir de carburant
- Radiocassette AM/FM avec 4 haut-parleurs
- Groupe électrique
- Deux coussins de sécurité gonflables (conducteur et passager avant) de 2^e génération
- Climatiseur (sans CFC)
- Verrouillage électrique des portes
- Banquette arrière à dossiers séparés 60/40
- Boîte automatique à 4 rapports

+ 14\$**
par mois

ALTIMA GXE 1998 (T4RG78 CK00)

Et ajoutez

- Système antivol
- Télécommande de verrouillage/déverrouillage des portes
- Alarme de panique (sur porte-clés)
- Radiocassette AM/FM avec lecteur de disques compacts (100 watts)
- 6 haut-parleurs
- Antenne diversité



**ASSISTANCE-DÉPANNAGE DE NISSAN
GARANTIE SANSOUCI DE NISSAN**

La garantie SansSouci et l'assistance-dépannage sont les plus complètes sur une gamme de véhicules.

Votre *très* sympathique
concessionnaire



Acompte	Mensualité
0\$	352\$
995\$	322\$
1 795\$	298\$

Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture. Location de 36 mois basée sur un taux de 5,8 %. 298 \$/mois* (voir tableau), 312 \$/mois** Taxes, immatriculation et assurances en sus. Acompte de 1 795 \$ ou échange équivalent. Frais de transport et préparation inclus. Premier versement et dépôt de garantie (équivalent à un versement mensuel toutes taxes incluses) requis à la livraison. La valeur garantie est de 13 533,42 \$* (T4RG78 AE00), 14 123,42 \$** (T4RG78 CK00). Limite de 60 000 km. Frais de 8 cents du kilomètre excédentaire. Sur approbation du crédit par NCFI. Certaines caractéristiques peuvent varier d'un modèle à l'autre.

www.nissancanada.com
1 800 387-0122

Le bingo reprend son cours normal

MONTRÉAL (PC) —Après deux jours de problèmes, les bingos de la Société des bingos du Québec (SBQ) ont pu reprendre leur cours normal, hier après-midi.

Les premiers ennuis sont survenus dimanche soir, alors que venait de commencer le bingo « Le grand tour », la SBQ étant incapable de valider par voie informatique les cartes gagnantes. Les joueurs réunis dans 87 salles du Québec ont été remboursés.

Lundi soir, le système a connu de nouveaux ratés avant même que ne débute « Le grand tour » quotidien, à 20 h 30. Les organisateurs tentaient alors d'invalider les cartes non vendues. Cette fois, la SBQ n'a pris aucun risque, annulant la séance.

Il a même été question d'annuler, jusqu'à nouvel ordre, toutes les séances subséquentes de bingo. Mais dans la nuit de lundi à hier, des informaticiens ont découvert le problème et l'ont corrigé.

Les deux séances de bingo d'hier — le « Défi 51 », en après-midi, et « Le grand tour », en soirée — se sont déroulées normalement.

« Nous nous excusons auprès de notre clientèle et des propriétaires de salles participant à notre bingo en réseau pour les différents inconvénients que la situation a pu occasionner, et tenons à vous assurer que personne n'a été désavantagé par ces incidents », a déclaré la SBQ, hier, par voie de communiqué.

EN BREF

MANIFESTATION

Contre les coupes au collégial

Entre 5000 et 10 000 personnes doivent manifester aujourd'hui à Québec, pour s'opposer aux compressions budgétaires de 82 millions \$, prévues dans le réseau collégial. Selon Philippe Leclerc, président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), la participation sera importante. « Plus de 30 cégeps ont annoncé qu'ils seraient à Québec. » Outre les cégépiens, la manifestation réunira les professeurs, les professionnels et le personnel de soutien des collèges. La CEQ, la CSN, le Syndicat canadien de la fonction publique, la Fédération autonome du collégial et la FECQ organisent l'événement. Certains cadres pourraient aussi se joindre au mouvement de protestation. (PC)

CHRYSLER

Finie la discrimination

Le constructeur automobile Chrysler Canada devra offrir ses avantages sociaux aux couples du même sexe. En refusant aux conjoints du même sexe les avantages qu'elle offre à ses employés hétérosexuels, la société Chrysler enfreint sa propre convention collective, écrit l'arbitre Ross Kennedy dans sa décision écrite. « Il s'agit d'une décision très importante pour les droits de nos membres homosexuels », a commenté le président du syndicat des TCA, Buzz Hargrove, dont le syndicat avait affronté Chrysler sur cette question. La porte-parole de Chrysler, Jody Ness, a indiqué que l'entreprise se conformerait à la décision de l'arbitre. Ford du Canada ne fournit pas les avantages sociaux aux conjoints du même sexe, et fait d'ailleurs face à un grief sur cette question. (PC)

NOUVEAU-BRUNSWICK

Inondations menaçantes

Les précipitations des derniers jours ont causé de sérieux problèmes dans le sud du Nouveau-Brunswick. Environ 70 millimètres de pluie sont tombés depuis lundi, causant des inondations dans plusieurs secteurs du sud de la province. À Saint-Jean et à Sussex, plusieurs routes et ponts ont été fermés à la circulation et un glissement de terrain a été signalé à Eagle Rock. Même si l'état d'urgence n'a pas encore été signalé à Sussex, plusieurs maisons ont été évacuées par précaution. Dans la région de Moncton, certaines routes ont été affectées par les précipitations. (PC)

ASSEMBLÉE NATIONALE Trêve autour du fleurdelisé

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — La cérémonie commémorant le 50^e anniversaire du drapeau du Québec a décrété une trêve politique qui n'a tenu que quelques heures entre les libéraux de Daniel Johnson et les péquistes de Lucien Bouchard.

À 11h, la place d'honneur était occupée par le premier étendard à avoir flotté au-dessus de l'Assemblée nationale, un emblème dont les fleurs de lys sont inclinées vers le centre. Bientôt classé monument historique, le drapeau aux couleurs délavées a été conservé par son propriétaire, René Bélanger, un organisateur du député de l'époque René Chalouit.

Les politiciens ont laissé la politique au vestiaire. Le premier ministre Lucien Bouchard a souligné que conservateurs et progressistes se sont réclamés du fleurdelisé. Aux référendums de 1980 et 1995, « il est intéressant de noter (...) qu'il est porté à la fois par les partisans de la souveraineté et par les partisans de la fédération. Ce drapeau nous rassemble. »

Le chef de l'opposition Daniel Johnson a témoigné sur un registre personnel. Il a rappelé que son père, alors jeune député dans l'Union nationale de Maurice Duplessis, était de ceux qui ont voté le décret dotant la province de son emblème. « Je me souviens de ce drapeau que mon frère (Pierre Marc) et mes soeurs étions conscrits de planter à de nombreux exemplaires, le jour de la fête Dieu, ce qui donnait lieu à une procession dans les rues du village, y compris avec l'arrêt obligatoire devant... la maison du député. »

Avant la cérémonie, le libéral Pierre Paradis échangeait des blagues avec le ministre péquiste Jacques Brassard. Pendant le cocktail, le péquiste Raymond Brouillet discutait avec la libérale Liza Frulla; le député du PQ Michel Létourneau, avec le leader libéral Johnson. Les « hostilités » entre « les deux camps » ont repris deux minutes après le début de la période des questions. À 14h, c'était « business as usual ». Après avoir été applaudi comme chef démissionnaire de l'opposition, M. Johnson a laissé tomber une blague pour reprendre là où les élus libéraux avaient terminé la dernière session: les premières questions ont été dirigées contre le ministre de la Santé Jean Rochon. Quatre des sept élus libéraux à prendre la parole ont critiqué le député-ministre de Charlesbourg.

Madeleine Albright défend un Canada « fort et uni »

■ HULL (PC) — Sur le même ton que le président Bill Clinton, mais en français, la secrétaire d'État américaine Madeleine Albright a réitéré hier la préférence des États-Unis pour un « Canada fort et uni ».



Madeleine
Albright

Devant ses hôtes hier matin au Musée des civilisations, la secrétaire d'État a louangé la belle relation entre le Canada et les États-Unis, mais elle n'a pu s'empêcher d'aborder la délicate question de l'unité canadienne.

« Cette question en est une de régie interne au Canada, une question que les Canadiens résoudre librement, a-t-elle déclaré en français dans une déclaration écrite. Les États-Unis, en tant que voisin, ami et allié du Canada, ne s'immisceront pas dans le débat. »

« En même temps, nous admirons énormément ce que le Canada a accompli. Nous saluons le Canada, comme a dit le président Clinton, pour avoir démontré comment des peuples de différentes cultures réussissent à vivre et travailler ensemble en paix, dans la prospérité et le respect. Nous apprécions très profondément nos relations avec un Canada fort et uni », a-t-elle ajouté.

M^{me} Albright a également évoqué l'engagement du Canada « en faveur de la justice sociale, de la solidarité et de l'État de droit ».

« L'un des aspects que nous, Américains, chérissons le plus dans nos relations avec vous est le caractère unique du Canada », a-t-elle ajouté, toujours en français. Interrogée au sujet de la teneur de ses propos, la secrétaire d'État

a tourné autour du pot lorsqu'on lui a demandé si elle savait que les termes « caractère unique » et « État de droit » étaient lourds de sens dans le débat sur l'unité canadienne.

INFORMATION ET OPINION

« Je lis les journaux, s'est-elle empressée de dire, mais j'exprime aussi nos positions au nom des États-Unis. » Pour elle, le Canada est « une société unique » au niveau de « sa composition ethnique et ses politiques multilingues ».

Si elle a parlé de « l'État de droit », c'est comme exemple à suivre pour les pays en voie de démocratisation, a-t-elle expliqué. Mais elle a aussitôt ajouté en français: « Les États-Unis veulent travailler avec un pays unifié et fort ».

Dans l'entourage du premier ministre Jean Chrétien, on disait souhaiter hier que la déclaration de M^{me} Albright au sujet « d'un Canada fort et uni » aura des échos au Québec. Le gouvernement canadien lui a-t-elle mis des mots dans la bouche?

« Absolument pas, a rétorqué le premier ministre Chrétien à l'issue d'un entretien avec M^{me} Albright. On n'a pas à dire aux Américains ce qu'ils doivent dire. Ils sont capables de le dire eux-mêmes. »

La déclaration de M^{me} Albright ne constitue pas une surprise. En 1995, lors d'une visite officielle, le président Bill Clinton avait fait à peu de choses près une déclaration identique.

Une invitation de spéciale de Jones New York

Passez-vous le mot et découvrez tout le charme de l'allure Jones New York chez Eaton. Plus de mode Jones New York. Plus d'accessoires. Dans plus de magasins Eaton. Et afin de souligner l'arrivée du printemps, nous vous invitons à participer à un concours et à des activités en magasin. Ne manquez pas d'en parler!



Combien de cartes avez-vous?
Moi, j'ai la carte!



Contactez-nous dès maintenant
Québec: 623-5781
Ext.: 1-800-258-5383 poste 0

ÉCOLE DE GOLF

au club de golf Lévis
ce printemps

Spécial
cours de
groupe **79⁹⁵**

5 cours d'une heure (avec vidéo)
5 heures de pratique libre gratuites
(valeur de 50\$)
Groupe de 4 personnes
Début des cours: semaine du 23 mars

GRATUIT

Laissez-passer pour une
journée en présentant cette
publicité au centre de pratique

Les cours sont offerts par:
L'Académie André Raymond,
professionnel C.P.G.A., accrédité A1
en collaboration avec l'École Swing de golf
Renseignements: 835-9452 ou 837-3618



l'agence experte en croisières

Voyages Sillery

et en voyages exclusifs de groupes

Comme dans le passé, prenez le bateau de Québec! Vivez l'été indien sur le Saint-Laurent à bord du Queen Elizabeth 2! Départ le 8 octobre prochain pour New York. Groupe accompagné. Réservez vite: à ce prix les cabines partent rapidement. **1896\$***

Dans notre série «Luxe et culture», visitez en août la Grèce, la Turquie et l'Ukraine avec un spécialiste du monde méditerranéen. De Venise à Athènes en passant par Istanbul, Yalta et Odessa à bord du luxueux Royal Viking Sun pendant 15 jours; accompagnatrice et conférencier privés. **6995\$***

Traversez l'Atlantique à bord du Royal Viking Sun, reconnu comme «le plus extraordinaire du monde» par les croisiéristes. Partez de Venise le 3 octobre avec arrêts à Tunis, Malaga, Casablanca, Funchal et traversez jusqu'aux Bermudes pour terminer en Floride. 20 jours à vous laisser gâter par un service impeccable et une cuisine raffinée. **6695\$***

Nous avons aussi toute une gamme d'autres suggestions à vous proposer: que diriez-vous de la Tasmanie? Bora Bora? Tahiti?

Cunard

*prix par personne en occupation double, excluant les taxes

1463, av. Maguire, Sillery **687-4172**
http://www.voyages-sillery.qc.ca ou appelez-nous

J'♥ JONES NEW YORK

Thomas
Cook
Voyages
chez EATON

Courez la chance de gagner un voyage pour 2 à New York, une gracieuseté de Jones New York, Voyages Thomas Cook et Eaton.

Détails et fiches d'inscription en magasin dès le samedi 14 mars.



Les bars de danseuses risquent de perdre leur chemise

La Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec accuse le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) de harcèlement à l'endroit des établissements offrant des danses-contact et promet une riposte judiciaire aux actions policières des dernières semaines. « Il n'est pas question pour nous de reculer devant l'oppression policière », a déclaré Jean L'Allier, président de la section Estrie-Beauce de la Corporation. Selon lui et ses pairs, le SPCUM dilapide les fonds publics en s'attaquant aux bars de danseuses plutôt qu'aux « vrais criminels ». « Nous ne sommes pas ici en présence de bandits et de malfaiteurs, mais d'un groupe de citoyens, de gens d'affaires, d'investisseurs et de bons contribuables qui risquent de perdre leur chemise », a plaidé leur avocat, Robert La Haye. (PC)

COMMISSION ROBERGE Diffusion de l'entrevue « piquante »

STÉPHANE TREMBLAY
Collaboration spéciale

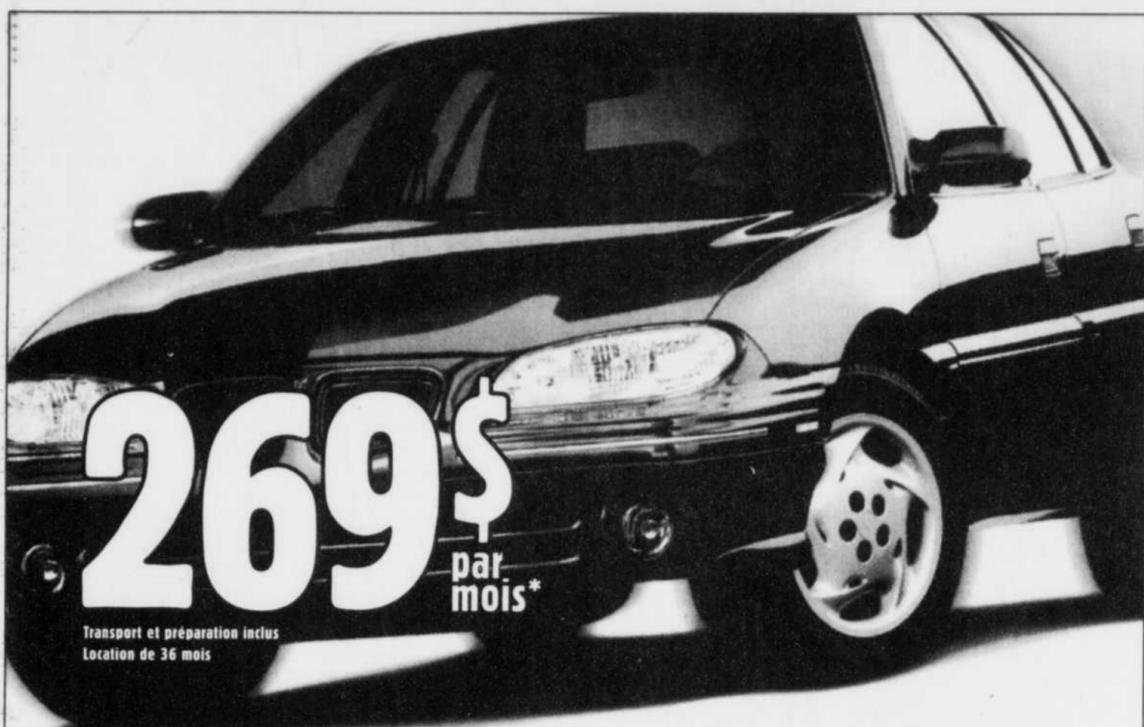
SEPT-ÎLES — À la reprise des travaux, hier, de la commission Roberge l'entrevue « piquante » de M. Lois Rochette, responsable à l'époque du poste de la Sûreté du Québec à Sept-Îles, fait à son insu par la journaliste Anne Panasuk de Radio-Canada a été diffusée.

Le président Yvon Roberge a cependant tenu à préciser que certains propos dans cette entrevue audio étaient crus et pouvaient être préjudiciables.

Le magistrat a même demandé à M^{re} Alain Arsenault de consulter ses clientes, en l'occurrence les familles des victimes, pour s'assurer de leur approbation. « Pour une cinquième fois, mes clientes maintiennent leur position et veulent que l'intégralité de l'interview soit entendue », a soutenu M^{re} Arsenault. « Nous avons demandé cette enquête publique dans le but de connaître toute la vérité. Certains passages vont peut-être nous faire très mal, mais nous n'avons rien à cacher », ont ajouté M^{me} Louise Vollant et Marie-Marthe Fontaine, les sœurs de Moïse Régis et d'Achille Vollant.

Cette conversation téléphonique est d'une durée approximative d'une heure et a été réalisée en 1995. Il est entre autres question du comportement des deux Innu. « Ces autochtones n'étaient pas la crème de la société. Surtout dans le cas de Moïse, souvent impliqué dans les vols de chalets sur la réserve dès l'âge de 13-14 ans », avait alors dit M. Louis Rochette à M^{me} Panasuk.

Cependant, il n'a pu en dire autant sur Achille concernant les vols. « Ce jeune avait plutôt des problèmes à l'intérieur de sa famille. Son père Eugène, qui était handicapé, avait essayé de se suicider à deux ou trois occasions. Achille lui-même avait déjà fait une tentative de s'enlever la vie. »



269\$
par mois*

Transport et préparation inclus
Location de 36 mois

Grand Am 4 portes 1998

- Climatiseur
- Boîte automatique à 4 rapports avec surmultipliée
- Aileron arrière
- Moteur de 2,4 litres, Twin Cam
- Freins antiblocage aux 4 roues
- Traction asservie
- 2 sacs gonflables
- Radiocassette AM/FM stéréo
- Verrouillage automatique des portes
- Système antivol PASSLock



L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec
*Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules de base neufs 1998 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Location pour fins personnelles seulement. Paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de 2 612 \$. Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépot de sécurité de 325 \$ et première mensualité exigés à la livraison. Sujet à l'approbation du crédit. Frais de 8¢ du kilomètre après 60 000 km. L'Assistance routière, et la Garantie TOTALSM sont offertes sur tous les véhicules neufs GM 1998 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. SMBanque TD et GM titulaires de licence des marques. SMMarque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usagé agréé. SMMarque de commerce de la Banque TD. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

Qualité et Service

boutique **Marie L. Mode**
Prêt-à-porter pour dames

3325, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy
tél.: (418) 657-2520

Réouverture
jeudi, le 12 mars à 10 heures

Choix de vêtements très variés (de 8 à 16 ans)
Pour tous les goûts et tous les budgets

« Invitation particulière aux jeunes filles qui débutent leur carrière »

Bienvenue!

Au plaisir de vous servir le café,
Les filles de la boutique

Les taxes vous sont offertes pour la saison Printemps 98

VENTE DE FERMETURE

JUSQU'À 80% DE RABAIS

POUR RÉNOVATION

SKIS ALPINS

AU CHOIX

Lot de skis alpins **DYNASTAR ROSSIGNOL**
Valeur jusqu'à 249,99

79⁹⁹

BOTTES DE SKI ALPIN

MUNARI R-93
Prix courant 99,99

29⁹⁹

PLANCHE À NEIGE

PRIDE avec fixations
Prix courant 469,99

229⁹⁹

HOCKEY

Tous les gants, pantalons, coudes, jambières épaulettes.

JUSQU'À 60% DE RABAIS

CHAUSSURES

Lot de chaussures **ADIDAS Fender, ADIDAS Crawler**
Prix courant 84,99

29⁹⁹

BOTTES DE MONTAGNE

Lot de bottes de montagne **SALOMON**
Pour homme
Valeur de 99,99

49⁹⁹

PATINS À ROUES ALIGNÉES

Patins à roues alignées **ROLLERBLADE Aurora, Journey**
Valeur jusqu'à 159,99

79⁹⁹

Lot d'accessoires WEIDER

50% DE RABAIS

VÊTEMENTS

Lot ensembles de ski **QUARTZ** pour junior
Prix courant 189,99

69⁹⁹

Lot d'ensembles de ski **TSU** pour femme grandeur 5 et 7 ans
Valeur jusqu'à 899,99

299⁹⁹

600\$ DE RABAIS

ORAGE

Salopette courte (jupe, short et pantalon-corduroy)
Valeur jusqu'à 84,99

AU CHOIX 19⁹⁹

Jacket **WORLD FAMOUS** pour junior
Prix courant 99,99

39⁹⁹

Lot de jackets **QUARTZ**
Prix comparable 329,99

99⁹⁹

UN SEUL PRIX

Super choix vêtements de golf AUDVIK pour homme et femme

Sélection de vêtements **DESCENTE**

50% DE RABAIS

Vêtement de planche à neige **LOUIS GARNEAU**

50% DE RABAIS

sports experts®

199⁹⁹

Ensemble de ski 1 ou 2 pièces **KILLTEC** pour femme
Valeur jusqu'à 599,99

PLACE LAURIER Niveau 2 (Voisin de la Banque Nationale)

DEUX ENDROITS

PLACE LAURIER Niveau 3 (Voisin du McDonald's)

70% DE RABAIS

Le choix des articles, couleurs, grandeurs, quantités peuvent varier dans chacun des magasins. Les photos sont à titre indicatif seulement

LE MONDE

Belgrade dit vouloir «dialoguer»

■ PRISTINA, Yougoslavie (AFP, AP) — Les autorités serbes ont proposé, hier, pour la première fois, d'ouvrir un « dialogue » avec les responsables albanais du Kosovo, au moment où Washington prévenait le président Slobodan Milosevic qu'il devait « agir vite », faute de quoi il s'exposerait à de « graves conséquences ».

Le gouvernement « invite les représentants responsables de la minorité nationale albanaise à un dialogue ouvert pour le règlement de toutes les questions concrètes, car c'est la seule voie permettant de faire progresser les processus politiques » dans la province, selon un communiqué diffusé hier soir par l'agence officielle Tanjug. Le gouvernement serbe a maintenu toutefois sa position de fond, à savoir que « toutes les questions liées au Kosovo doivent être résolues en Serbie par des moyens politiques ».

Les Albanais du Kosovo, où ils sont majoritaires à 90%, refusent d'être considérés comme une minorité et ont toujours refusé de discuter avec Belgrade sans la présence d'une tierce partie.

Cette offre de dialogue a été rejetée

dans la soirée par Adem Demaçi, chef du Parti parlementaire du Kosovo (PPK), l'un des principaux partis albanais de la province, et principal rival du « président » des Albanais de la province, Ibrahim Rugova. « Cette proposition serbe est de la pure hypocrisie », a déclaré M. Demaçi.

De son côté, l'organisation clandestine « Armée de libération du Kosovo » (UCK) a demandé à la communauté internationale de « reconnaître » le Kosovo « en tant qu'État ».

« L'UCK avertit le groupe de contact, l'Union européenne et l'ONU, qu'elle est résolue à poursuivre la lutte pour la libération du Kosovo », ajoute le communiqué.

D'autre part, Belgrade a décidé de permettre au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de se rendre au

Kosovo. Dans la journée, les autorités serbes avaient empêché des représentants du CICR de fournir de l'aide aux habitants de Srbica, un des villages de la région de Drenica, selon le CICR.

Dans la soirée, dans un geste susceptible d'accroître la tension, la police serbe a ordonné à une compagnie de pompiers d'enterrer à Prekaz (centre du Kosovo) 49 Albanais, victimes des affrontements de la semaine dernière, selon des correspondants de deux quotidiens albanais. Les familles avaient refusé l'inhumation, exigeant que des médecins légistes mandatés par des organisations internationales procèdent à une autopsie pour « prouver que certaines victimes ont été exécutées ».

Auparavant, l'émissaire américain pour les Balkans, Robert Gelbard, avait averti le président yougoslave Slobodan Milosevic qu'il devait « agir rapidement » pour désamorcer la crise au Kosovo.

« Le temps est son ennemi, il doit agir rapidement, sinon il s'exposera à de graves conséquences », a déclaré M. Gelbard, après des entretiens avec les responsables albanais de la province.

M. Gelbard a appelé les responsables albanais du Kosovo à être « prêts à un dialogue sans conditions » avec les autorités serbes.

La police serbe force les Albanais du Kosovo à enterrer leurs cadavres

Le Département d'État a nommé un adjoint à M. Gelbard, James Swiger, qui sera « chargé à plein temps de la politique américaine » à l'égard du Kosovo.

De son côté, l'ambassadeur américain à l'ONU, Bill Richardson, a appelé le Conseil de sécurité de l'ONU à « agir rapidement » pour imposer un embargo sur les armes à destination de la République fédérale yougoslave (RFY). « Nous estimons qu'il faut agir rapidement », a déclaré M. Richardson. « Notre objectif dans les jours à venir sera de travailler avec les membres du Groupe de contact sur un em-

bargo global sur les armes », a-t-il dit.

Mais après deux heures de débat à New York, hier soir, la Chine faisait toujours valoir que les troubles au Kosovo étaient du seul ressort de la Serbie. Le président Slobodan Milosevic avait, auparavant, semblé camper sur ses positions, rejetant toute « ingérence » étrangère dans la crise.

À Moscou, le ministre russe des Affaires étrangères, Evgueni Primakov, a averti la communauté internationale qu'il serait « contreproductif » de se « concentrer uniquement sur les sanctions » pour infléchir la politique de Belgrade.

Belgrade a accusé pour sa part le groupe de contact, qui a décidé lundi un premier train de sanctions contre la Yougoslavie, d'avoir « amnistié les terroristes » albanais.

Plus de 2000 femmes albanaises ont protesté pendant une heure sans incident contre la violence, hier soir, à Pristina, chef-lieu du Kosovo.

Quelque 2000 Albanais de Macédoine ont manifesté à Debar (ouest) leur solidarité avec ceux du Kosovo.

Un Hindou à la tête de l'Inde

NEW DELHI (d'après AFP) — Le président de la République indienne a invité, hier, le chef nationaliste hindou, Atal Behari Vajpayee, à former le prochain gouvernement de l'Inde laïque.

M. Vajpayee, 71 ans, chef du BJP (Parti du peuple indien, droite nationaliste), vainqueur des législatives, a promis de donner à la plus grande démocratie du monde la « stabilité » qui lui fait défaut depuis deux ans, reconnaissant cependant que ce serait une « tâche difficile ».

Le BJP et ses alliés n'ont pas obtenu la majorité absolue aux élections, et le président K.R. Narayanan a demandé à M. Vajpayee de démontrer qu'il aurait assez de soutien pour « former un gouvernement stable pouvant obtenir la confiance de la Chambre ».

« Nous produirons avant demain les documents prouvant que nous en sommes capables », a déclaré Vajpayee après un entretien avec Narayanan.

Le BJP a indiqué que Vajpayee prêterait « probablement » serment, dimanche. Son gouvernement devra ensuite obtenir la confiance du nouveau Lok Sabha (assemblée du peuple). Ce sera le cinquième gouvernement en Inde depuis le printemps 1996.

Le BJP, avec ses alliés, a remporté les élections avec 250 sièges au total, devant le Parti du Congrès, de la « dynastie Nehru-Gandhi (166), et la coalition sortante de centre-gauche Front uni (96), sans atteindre les 273 sièges constituant la majorité absolue.

Le Chili de Pinochet sort ses canons à eau



Une cinquantaine de personnes ont été arrêtées et une dizaine blessées, hier, dans le centre de Santiago, au cours de violents incidents entre les forces de police et un millier de manifestants qui protestent contre l'entrée du général Pinochet au Sénat. L'affrontement, qui a duré quatre heures, s'est déroulé sur une promenade à quelque 200 mètres du palais présidentiel de La Moneda et aux alentours d'un bâtiment des forces armées, et a ensuite repris aux environs de la place d'Armes de la capitale chilienne. Selon des sources policières, un carabinier a été blessé par les manifestants, ainsi que des journalistes qui couvraient les incidents. Les carabiniers ont réprimé énergiquement à l'aide de bombes lacrymogènes et de canons à eau la manifestation, composée en majorité d'étudiants qui protestaient contre l'entrée au Sénat du général Augusto Pinochet, qui doit prêter serment au Sénat, aujourd'hui.

Salariés US aux soupes populaires

WASHINGTON (d'après AFP) — Alors que l'Amérique connaît une prospérité inégalée depuis les années 50, de plus en plus de salariés, souvent des femmes avec enfants, ont recours aux soupes populaires ou aux banques alimentaires pour éviter la faim, révèle un rapport publié hier.

Le dernier, 21,4 millions de personnes à travers le pays ont reçu une aide alimentaire d'urgence: 62% étaient des femmes, 38% des enfants et 16% des personnes âgées, selon ce rapport de Second Harvest, la plus importante des associations caritatives luttant contre la faim. 54% des familles étaient monoparentales, et dans 39% d'entre elles au moins un adulte travaillait.

« Près d'un Américain sur dix n'a pas assez à manger dans le pays le plus riche du monde », s'est insurgée Christine Vladimiroff, la présidente de Second Harvest. Elle a précisé que la faim touchait de plus en plus les familles et les personnes âgées, les premières ayant parfois à choisir entre payer le loyer ou la nourriture, les deuxièmes entre leurs frais médicaux et leur nourriture. « Ce sont des gens qui gagnent trop pour recevoir une aide gouvernementale, mais trop peu pour répondre aux besoins de leur famille », a-t-elle ajouté.

60% de ces foyers n'ont pas de voiture, 42% pas le téléphone. Lié, quand les écoles ne nourrissent plus les enfants, la demande alimentaire augmente, a-t-elle précisé.

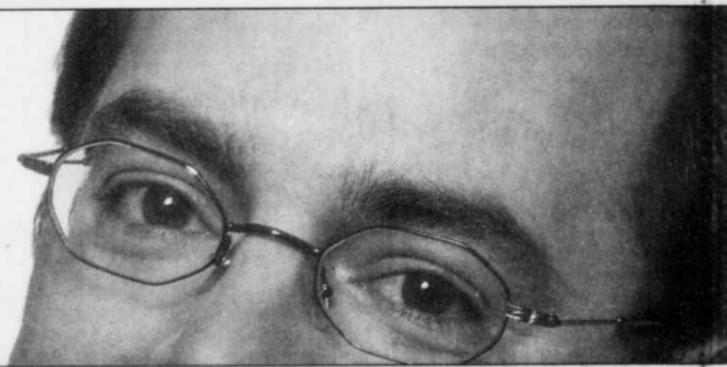
ENTREVUE EXCLUSIVE

Survivante

Tétrault

jette un regard sur l'enquête du coroner en compagnie d'une survivante de

l'autobus de la mort



...ce matin 8 h

CHRC 80
RADIO MÉDIA

La force d'une équipe

LE MONDE

ÉTATS-UNIS

Dans le congélateur

Deux enfants sont morts aux États-Unis après s'être glissés dans un congélateur neuf dont il n'ont pas pu rouvrir le couvercle. Selon Dwaine Winkels, un responsable de la police de Minneapolis, c'est le père des enfants, Mike Baseman, qui les a retrouvés inconscients, dimanche, à l'intérieur du congélateur. Ils ne respiraient plus. Il a appelé les services d'urgence, mais Ciarra, 4 ans, et Duaine, 23 mois, n'ont pu être ranimés. Ils sont restés environ une heure dans le congélateur, selon la police. Dans le Minnesota, la loi interdit en effet que ce type de congélateurs neufs, dont les couvercles se bloquent automatiquement quand on les ferme, soient accessibles aux enfants. (AP)

El Niño fait 23 morts

Une forte dépression qui sévit depuis quatre jours sur le Midwest et le Sud-Est des États-Unis a fait au moins 23 morts, dont 14 à la suite des tempêtes de neige qui s'abatent de la région des Grands lacs aux plaines centrales du pays. Attribuées au phénomène météorologique El Niño, ces intempéries sont le fruit de la grande zone dépressionnaire venue du Canada qui recouvre la moitié orientale du pays. Le week-end dernier, violentes pluies et tornades avaient provoqué des inondations destructrices et provoqué la mort de neuf personnes, notamment dans l'Alabama, et touché la Géorgie, la Floride et la Caroline du Nord. (AP)

Alzheimer des minorités

De race noire et d'origine hispanique, les Américains courent nettement plus de risques que ceux de race blanche de souffrir de la maladie d'Alzheimer, affirment des médecins américains dans l'hebdomadaire *Journal of the American Medical Association* qui paraît aujourd'hui. Selon l'étude réalisée par l'équipe du docteur Ming-Xing Tang, de l'université Columbia de New York, les personnes âgées de race noire qui ne sont pas porteuses d'une certaine mutation du gène dit de l'apolipoprotéine-E (APOE) ont quatre fois plus de risques que les Blancs du même âge d'être atteintes de la maladie d'Alzheimer. Celles d'origine hispanique ont deux fois plus de risques que les Blancs. (AFP)

Refouler les Mexicains

L'immigration américaine a annoncé, hier, l'envoi prochain à la frontière mexicaine de 1000 garde-frontières supplémentaires pour renforcer le dispositif de lutte contre l'immigration illégale. Ce personnel sera surtout déployé au Texas et au Nouveau-Mexique. D'ici la fin de l'année, plus de 7000 garde-frontières seront ainsi à pied d'œuvre, soit deux fois plus qu'il y a quatre ans. Un renfort ne serait pas nécessaire en Californie dans le secteur de San Diego, car les arrestations y auraient atteint leur plus bas niveau depuis 17 ans. Quelque cinq millions d'immigrants illégaux vivent aux États-Unis et leur nombre augmente de 275 000 par an. La plupart arrivent aux États-Unis via les 1900 kilomètres de frontière commune avec le Mexique. (AFP)

SIERRA LEONE

Retour triomphal du chef

Renversé il y a dix mois par le putsch du lieutenant-colonel Johnny Paul Koroma, le premier président démocratiquement élu de la Sierra Leone, Ahmed Tejan Kabbah, est triomphalement revenu d'exil, hier. Ce retour dans la capitale de Freetown a été rendu

possible grâce au soutien militaire du contingent nigérian de la Force ouest-africaine d'interposition (ECOMOG) qui avait réussi à expulser les putschistes de la ville il y a quelques jours, avant de reprendre le contrôle de la plus grande partie du pays. Lors d'une grande cérémonie devant des dizaines de milliers de personnes au Stade national, M. Kabbah a parlé d'un « nouveau départ » pour la Sierra Leone et s'est engagé à reconstruire son pays dévasté par la guerre et à remplacer la junte militaire par un gouvernement constitutionnel. Des dizaines de dignitaires et de chefs d'État de l'Afrique de l'Ouest étaient présents dans le stade, dont le dirigeant nigérian, le général Sani Abacha, accueilli en héros en Sierra Leone. (AP)



Le président Kabbah

GRÈCE

30 tonnes au centre-ville

Un rocher de 30 tonnes s'est détaché, hier, de la colline des Muses, non loin de l'Acropole, et s'est écrasé à quelques mètres d'immeubles en plein centre d'Athènes sans faire de victime, a indiqué la police. Le rocher, qui s'est détaché d'un endroit fréquenté par des promeneurs, a provoqué un énorme trou. Plusieurs autres gros blocs sont également tombés à proximité. Les habitants du quartier ont demandé une intervention d'experts pour éviter un nouvel incident de ce genre. L'un d'eux, Costas Gaïtanos, a affirmé que cet « accident était probablement dû à l'érosion » de la colline appelée par les Athéniens Philopapou, du nom d'un riche Romain qui avait érigé un monument à son sommet. (AFP)

ROYAUME-UNI

Fonds Diana mitigé

Créé juste après la mort de Diana pour recueillir l'argent versé sur le nom de la princesse, le Fonds Diana a commencé, hier, à distribuer à des bonnes oeuvres les millions de livres récoltées en six mois auprès du public. Ce Fonds gère aujourd'hui une fortune colossale, provenant pour l'essentiel des bénéfices que lui rapporte l'industrie du souvenir autour d'une Diana quasi béatifiée par les siens. À ce jour, il a amassé 82 millions \$ US et une fois les principales opérations en cours terminées, le cap des 165 millions \$ devrait être atteint. Hier, le Fonds, dont la gestion est jalousement contrôlée par la famille de Diana, a débloqué une première enveloppe de 21,4 millions \$. Le seul chèque signé jusqu'ici par le fonds avait servi à payer de confortables honoraires d'avocats, soit 825 000 \$. Les huit oeuvres de bienfaisance préférées de Diana ont reçu chacune 1 million de livres (hôpitaux, association d'aide aux lépreux, centre de recherche sur l'ostéopathie, Ballet national, et projets d'aides aux victimes des mines antipersonnel). Une centaine d'autres se partagent le reste. (AFP)

COLOMBIE

Cocaïne dans 10 boas

Huit kilos de cocaïne pure destinés aux États-Unis ont été découverts, hier, dans les entrailles de 10 boas, à l'aéroport de Barranquilla (Nord). Le comportement étrange de quelques-uns des reptiles, par ailleurs conformes à la réglementation sanitaire en vigueur, a mis la puce à l'oreille aux autorités de l'aéroport. Des vétérinaires ont endormi les boas et la police a découvert, cachés dans leurs entrailles, les sacs contenant la drogue. (AFP)

ENTREPRISE DE L'ANNÉE

1 9 9 8

GALA DES FIDÉIDES



Dans les caisses Desjardins, nous partageons la même passion des affaires et le même souci de l'excellence que les entreprises auxquelles nous nous associons.

En cette veille du Gala des Fidéides 1998, nous tenons à souhaiter la meilleure des chances aux douze entreprises qui se sont vu décerner le « Mérite commercial Desjardins » au cours de l'année et qui sont en lice dans la catégorie « Entreprise de l'année ».

Mars 1997
PRÉVERCO



Avril 1997
GESTION CLÉMENT



Mai 1997
BORÉAL DESIGN



Juin 1997
LES CAFÉS VITTORIA



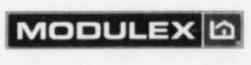
Juillet 1997
LE GROUPE MER-QUÉBEC VIANDEX



Août 1997
QUÉBEC EXPÉRIENCE



Septembre 1997
MODULEX inc.



Octobre 1997
CABITEC inc.



Novembre 1997
HONCO inc.



Décembre 1997
BAGEL TRADITION L



Janvier 1998
ULTRA BAINS THERMO-MASSEURS ET DOUCHES



Février 1998
GROUPE INFORMISSION



La caisse populaire Desjardins

SERVICES AUX ENTREPRISES
Desjardins

CONCOURS

Terroir et porto au Château Frontenac

Partagez votre recette favorite mettant à l'honneur le foie gras ou le porto avec le chef Jean Soulard et courez la chance de gagner l'un des

10 forfaits «Terroir et porto» du Château Frontenac

Foie gras et porto à savourer au Château! Une escapade d'un soir dans l'hôtel le plus romantique de Québec où vous découvrirez les riches produits du Terroir, soigneusement accompagnés de Porto Vintage et Réserve, à la façon du chef exécutif Jean Soulard au restaurant Le Champlain.

Une valeur totale de 2580 \$

LE CHÂTEAU FRONTENAC
HÔTELS CANADIEN PACIFIQUE

Le forfait «Terroir et porto» est également offert au grand public du mardi au samedi, entre le 13 mars et le 19 avril, à compter de 1295 par personne (occupation double, service inclus, taxes en sus).

Comment participer?
Remplissez le coupon ci-joint dans Le Soleil entre les 25 février et 11 mars et joignez-y votre recette avec foie gras ou porto. Du 2 au 13 mars, du lundi au vendredi, un forfait sera attribué par tirage au sort et le gagnant sera nommé sur les ondes de CITE RockDétente, entre 16h et 17h.

CITE ROCK DÉTENTE 107.5 FM

LE SOLEIL

Postez à: Concours Forfaits «Terroir et porto», Le Soleil, C.P. 15800, Québec (Québec) G1K 8A8 ou déposez au quotidien Le Soleil, 925, chemin Saint-Louis, Québec.

Nom: _____ Adresse: _____
Ville: _____ Code postal: _____
Tél. rés: _____ bur: _____

Règlements du concours disponibles au Soleil, à CITE RockDétente et au Château Frontenac.